



BOULEVARD ÉNERGÉTIQUE

Trois districts du Pool connectés



Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a mis en service, le 15 juillet, la ligne électrique Kinkala-Louingui-Boko-Loumo, dans le département du Pool. Connectée à la THT qui dessert la localité de Mindouli, cette ligne aérienne moyenne tension de 30KV est construite par la société Énergie électrique du Congo sur un linéaire d'environ 60km. « *Le boulevard énergétique, qui ne cesse de s'étendre, progresse jusqu'aux confins du pays* », a indiqué le délégué général aux grands travaux, Oscar Otoka, lors de la présentation technique de l'ouvrage.

Page 16

Denis Sassou N'Guesso inaugurant la ligne électrique Kinkala-Louingui-Boko-Loumo

HOMMAGE À JEAN-PAUL PIGASSE

Pierre Ngolo salue la mémoire d'un visionnaire



Le président du Sénat, Pierre Ngolo, a rendu hommage au président directeur général de l'Agence d'information de

Pierre Ngolo signant le livre de condoléances l'Afrique centrale, Jean-Paul Pigasse, décédé le 11 juillet en France. « *Il est des hommes dont la disparition n'éteint pas seulement une vie, elle marque la fin d'une époque et ouvre le temps de la mémoire* », a-t-il écrit dans le livre des condoléances.

Page 2

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Une nette augmentation budgétaire

Le projet de loi de finances rectificative pour l'année 2026, présenté à l'Assemblée nationale et au Sénat par le ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public, Christian Yoka, est en nette augmentation par rapport au budget initial.

Page 3



Christian Yoka présentant le projet de budget rectificatif au Sénat

ÉMIGRATION

Le Tchad supprime les visas pour les Africains

À compter de janvier 2027, les ressortissants africains pourront entrer au Tchad sans visa. Annoncée par le président tchadien à l'ouverture du Forum africain de l'eau à N'Djamena, cette décision marque une nouvelle étape dans la politique d'intégration du pays et renforce la dynamique de la libre circulation des personnes sur le continent.

Page 9



ÉDITORIAL

Amélioration

La mise en place, par l'exécutif, des politiques économiques plus rigoureuses, la meilleure maîtrise de l'inflation et les efforts d'assainissement budgétaire entrepris ont conduit à une amélioration de la croissance projetée à 5,2% contre 4,8% en 2025, selon le Comité national économique et financier du Congo.

Cette dynamique portée par la poursuite des réformes engagées depuis plusieurs années devrait ouvrir de nouvelles perspectives dans les secteurs à forte valeur ajoutée. L'objectif est de raffermir et accélérer la diversification économique, comme le conseille le Fonds monétaire international dans son rapport d'avril 2026 intitulé : «Des progrès durement acquis et mis à l'épreuve».

Pour y parvenir, le Congo est appelé à réduire sa forte dépendance aux hydrocarbures afin de renforcer sa résilience face aux fluctuations des cours mondiaux. Une ambition gouvernementale qui a pu faire passer la part du secteur pétrolier de 47% en 2022 à près de 40% en 2025 dans le PIB.

Dans cet élan, l'agriculture, l'élevage, les télécommunications, les transports, les services financiers, la logistique et les services marchands doivent désormais constituer des moteurs de croissance de plus en plus importants.

C'est à cette seule condition que le pays pourrait accroître ses finances publiques.

Les Dépêches de Brazzaville

HOMMAGE À JEAN-PAUL PIGASSE

Pierre Ngolo salue la mémoire d'un visionnaire

Le président du Sénat, Pierre Ngolo, s'est incliné, le 15 juillet, dans les locaux des Dépêches de Brazzaville, pour rendre hommage au fondateur de l'Agence d'information de l'Afrique centrale (Adiac), Jean-Paul Pigasse, décédé le 11 juillet en France.

C'est avec une émotion profonde que le président de la chambre haute du Parlement a salué la mémoire de l'illustre personnage, voyant sa disparition comme la « fin d'une époque ». « Il est des hommes dont la disparition n'éteint pas seulement une vie, elle marque la fin d'une époque et ouvre le temps de la mémoire », a écrit Pierre Ngolo dans le livre des condoléances ouvert aux Dépêches de Brazzaville.

Pour le président du Sénat, l'illustre disparu s'est imposé, au fil des décennies, comme l'une des plus grandes consciences du paysage médiatique et culturel de l'Afrique centrale. Grâce à son esprit visionnaire, son audace entrepreneuriale et son indéfectible attachement au Congo, « Jean-Paul Pigasse a su bâtir une œuvre majeure dont le rayonnement dépasse les frontières et les générations », a-t-il témoigné.

Il a notamment mis en lumière l'impact de l'empire fondé par le journaliste à travers les colonnes des Dépêches de Brazzaville, du Courrier de Kinshasa, de l'hebdomadaire Les Dépêches du Bassin du Congo, la Galerie-Musée du bassin du Congo et la librairie Les Manguiers. « Il aura démontré qu'une plume peut bâtir autant qu'une pierre, qu'un idéal peut survivre au temps lorsqu'il est porté par



Le président du Sénat s'inclinant devant la mémoire de Jean-Paul Pigasse/Adiac

la passion, le courage et la fidélité », a souligné Pierre Ngolo. Au nom de la chambre haute du Parlement et en son nom personnel, le président du Sénat a adressé ses condoléances les plus attristées et sa profonde compassion à la famille éplorée, aux proches, à l'ensemble des collaborateurs du groupe Adiac, ainsi qu'au monde de la presse, de la culture et des lettres.

En formulant le vœu que la paix éternelle l'accompagne, le président Pierre Ngolo appelle à faire vivre l'héritage intellectuel du disparu « Que demeure vivante cette belle leçon qu'il nous légue : les hommes passent, mais les idées qu'ils mettent au service du bien commun deviennent un patrimoine de l'humanité », a-t-il souhaité.

Jean Pascal Mongo-Slyhm

♥ Isidore Ondoki, ancien coordonnateur du Pdrap, du Pasd, du Pdafk et du Pdac au ministère de l'Agriculture

J'ai appris la disparition de Jean-Paul Pigasse. Comme vous le savez, j'ai longtemps collaboré avec Les Dépêches de Brazzaville dans le cadre de mes activités professionnelles. Toutes mes condoléances à l'équipe des journalistes et autres collaborateurs de cette grande institution. Jean Paul laisse un très grand souvenir.

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Directrice Générale p.i : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Pascal Mongo-Slyhm, Roger Ngombé
Service Économie : Firmin Oyé (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Fiacre Kombo, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

ADIAC TV

Coordonnateur : Quentin Loubou
Responsable des programmes: Mildred Moukenga

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Nana Londole, Jules Tambwe Itagali.
Alain Diasso, Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétaire général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo.

PAO – MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service Maquette : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL-BUREAU DE PARIS

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Dani Ndungidi

ADMINISTRATION - FINANCES

Directeur : Kiobi Chuldrón Abira
Assistant à la direction : Arcade Arnaud Bikondi
Chef de service RHC : Martial Mombongo
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal Itoua Ossinga
Mbossa Viny, Abira Tachie, Mongo Hurcilla

DIRECTION COMMERCIALE

Responsable commercial : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Djongbot
Olabouré, Marina Zodialho, Mibelle Okollo

Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Assistante : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur : Rachyd Badila
Adjoint: Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Mbengué Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Boris Ebaka
Médiatrice culturelle : Émilie Eyala
Assistant: Eustel Chrispain Stevy Oba
Caissière: Jessica Iloki
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Directeur : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél : +242 05 200 6565, / Email: contact@inc-sa.com, site Internet www.inc-sa.com

PARLEMENT

La loi de finances rectificative présentée devant les deux chambres

Le ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public, Christian Yoka, a présenté, le 14 juillet à l'Assemblée nationale et au Sénat, le projet de loi de finances rectificative pour l'année 2026 qui est en nette augmentation par rapport au budget initial.

Christian Yoka a commencé sa présentation succincte devant les députés réunis en séance plénière, sous la direction du premier vice-président de leur chambre, Léon Alfred Opimbat, tandis qu'au Sénat, la cérémonie a été sous la direction de son président, Pierre Ngolo. En moins de dix minutes, le ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public a dévoilé les grandes lignes, les hypothèses et les objectifs poursuivis par le projet de loi de finances rectificative.

Selon le nouveau texte présenté au Parlement, le budget de l'Etat exercice 2026 est arrêté en recettes à la somme de 2 778 016 000 000 FCFA contre 2 550 540 000 000 FCFA dans la loi de finances initiale. En dépenses, le budget se chiffre à la somme de 2 561 069 000 000 FCFA contre 2 320 167 000 000 FCFA initialement. En trésorerie et en financement, les ressources sont estimées à la somme de 1 595 360 000 000 FCFA contre 1 240 360 000 000 FCFA dans la loi de finances initiale, et en charges à la somme de 1 812 306 000 000 FCFA contre 1 470 732 000 000 FCFA dans le but initial.

Le budget de l'Etat rectifié pour l'exercice 2026 dégage



Christian Yoka présentant le projet de budget rectificatif au Sénat/DR

un excédent budgétaire prévisionnel de 216 947 000 000 FCFA contre 230 373 000 000 FCFA dans la loi de finances initiale. En matière de financement, la loi de finances rectificative projette un déficit estimé à 216 947 000 000 de FCFA, résultant de la différence entre les ressources de trésorerie qui s'élèvent à 1 595 360 000 000 FCFA et les charges de trésorerie qui s'établissent à 1

812 306 000 000 FCFA. Un déficit qui sera résorbé par l'excédent budgétaire prévisionnel.

Quant aux objectifs poursuivis par le budget de l'Etat rectificatif, exercice 2026, ils demeurent ceux de la loi de finances initiale, qui s'alignent sur les orientations du cadre budgétaire à moyen terme 2026-2028. Ils se déclinent, entre autres, sur la consolidation des re-

cettes publiques par la digitalisation des processus, la réduction des exonérations fiscales, et l'optimisation des recettes issues des ressources naturelles (Pétrole, forêt, mines). Il est également prévu la rationalisation et l'efficacité des dépenses publiques par une gestion rigoureuse de celles de fonctionnement ; la gestion de la dette publique par la poursuite des efforts de réduction

du niveau et du coût de la dette, ainsi que le renforcement de la résilience de l'économie par le développement des secteurs hors pétrole et la reconstitution du fonds de stabilisation à la réalité.

Pour l'élaboration de ce projet de loi de finances, le gouvernement a pris en compte l'évolution du contexte international récent, marqué par de vives tensions géopolitiques au Moyen-Orient, caractérisées par le conflit militaire entre l'Iran, les États-Unis et Israël. Des tensions qui ont occasionné, selon Christian Yoka, une hausse des cours mondiaux du pétrole au cours du premier semestre 2026, laissant ainsi présager une amélioration des recettes pétrolières. « La conclusion d'un accord de paix entre les différents belligérants, à la fin du premier semestre, a cependant entraîné l'inversion de la tendance des cours du pétrole et, partant, l'atténuation des résultats escomptés pour la fin de l'année 2026. Toutefois, les violations répétées de cet accord laissent planer une incertitude sur les estimations des résultats projetés à la fin de l'exercice 2026 », a-t-il justifié.

Parfait Wilfried Douniama

MINISTÈRE DES AFFAIRES POLITIQUES

Pierre Oba et ses prérogatives

Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a signé, le 26 juin à Brazzaville, un décret officialisant les attributions du ministre à la présidence, chargé des Affaires politiques, Pierre Oba. Ce texte précise ce que le ministre devra faire et les domaines dont il aura la charge.

L'article premier du décret définit le ministre non pas simplement comme un exécutant mais comme le chef d'orchestre de la politique de la nation dans le domaine des affaires politiques, de la cohésion nationale et du vivre-ensemble. Sa mission s'articule autour de deux axes principaux. En premier, une fonction de veille et d'analyse stratégique. Le ministre chargé des Affaires politiques sera

l'œil du chef de l'État et du gouvernement sur la vie politique nationale. Il devra suivre les relations entre l'exécutif et les acteurs politiques, produire des analyses préventives sur la situation institutionnelle et développer un « système d'alerte précoce », notamment en période électorale. Ce volet souligne la volonté du gouvernement de ne pas subir les événements politiques, mais de les an-

ticiper. La seconde fonction attribuée au ministre est celle de la médiation et de la pacification. Il sera chargé d'organiser des dialogues permanents avec les partis politiques et de préparer des concertations politiques dont il devra veiller à l'application des conclusions. Il doit également « proposer des mécanismes de gestion des tensions et crises politiques ». Ce nouveau ministère assure-

ra, en outre, la liaison entre le président de la République, les partis politiques, le Parlement et même l'opinion publique.

Au-delà de la gestion politique, le décret promeut la cohésion nationale. Pierre Oba devra, par ailleurs, élaborer des stratégies pour « garantir la cohésion nationale, par le renforcement du vivre-ensemble et la lutte contre le repli communautaire ». Il

doit aussi mettre en œuvre des politiques qui « développent le sentiment d'appartenance à une communauté ayant des valeurs en partage ».

Pour mener à bien l'exercice de ses missions, le décret donne au ministre une autorité pleine et entière sur les services de son département et la tutelle sur les organismes qui en dépendent.

Jean Pascal Mongo-Slyhm

NUMÉRIQUE/GOUVERNANCE

Frédéric Malik Nguema Nzé fait de l'ARPCE son fer de lance

Cinq heures durant, le 10 juillet dernier, le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique (MPTEN), Frédéric Malik Nguema Nzé, a passé au crible les rouages de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE). Reçu par son directeur général, Louis-Marc Sakala, et les équipes de l'institution, le membre du gouvernement en est reparti satisfait, appelant le régulateur à devenir un modèle pour les autres organismes placés sous la tutelle du ministère.

L'exercice n'avait rien d'une visite protocolaire. Accompagné de ses principaux collaborateurs, le ministre a voulu comprendre, dans le détail, comment fonctionne au quotidien une agence qu'il érige déjà en référence. « On a eu l'impression que cela durait une demi-heure. On ne s'est pas rendu compte que cela a duré cinq heures, parce que les discussions étaient très intéressantes », a confié Frédéric Malik Nguema Nzé à l'issue des échanges, avant de saluer « la qualité de l'institution, la qualité des équipes, les processus qu'ils ont mis en place, et l'impact qu'ils ont eu ces dernières années sur le secteur ».

Au menu de cette immersion : l'état des lieux du secteur des postes et des communications électroniques; les grands projets structurants suivis par l'agence, à commencer par le câble sous-marin 2Africa et le Fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques; mais aussi la régulation des marchés; la gestion des fréquences;



Frédéric Malik Nguema Nzé et Louis-Marc Sakala pendant la visite à l'ARPCE.

points prioritaires, de la mobilisation des recettes numériques pour l'ensemble des ministères jusqu'au redressement de la Société des postes et de l'épargne du Congo (Sopéco). Dans ce dispositif, il attend de l'ARPCE un rôle moteur sur le portail citoyen et les infrastructures publiques numériques, aux côtés

la nécessité de faire aboutir des projets déjà mûrs. C'est le cas de l'adressage postal, un chantier mené par l'ARPCE depuis deux ans, mais que le ministère n'a pas encore repris à son compte pour le déployer au niveau de la Sopéco. « C'est de la collaboration sur des projets très spécifiques, pour nous assurer que le bénéfice va

jusqu'au point final. Parce que sinon, le travail qui a été fait ici depuis deux ans n'a pas l'impact attendu », a insisté Frédéric Malik Nguema Nzé. Il a également salué la solidité du département des études économiques de l'ARPCE, dont l'expertise pourrait, selon lui, être mise à contribution ailleurs dans l'administration. Du côté du régulateur, l'accueil a été à la hauteur de l'événement. « Mes sentiments sont vraiment d'une grande gratitude, une grande reconnaissance, pour le temps que le ministre a pris pour visiter nos locaux, rencontrer le personnel de l'ARPCE », a d'emblée réagi Louis-Marc Sakala, qui n'a pas manqué de saluer le leadership du ministre : « Nous savons exactement où le ministère veut aller, ce que le ministère veut faire, et cela nous met en position de force ».

Le directeur général s'est également réjoui de l'alignement retrouvé entre les deux institutions. « Les actions de l'ARPCE, que nous pouvions penser parfois un

peu eseuées dans le passé, se rejoignent aujourd'hui pleinement avec la vision du ministère », a-t-il ajouté. Il a assuré n'avoir enregistré aucun point de divergence au terme de cette session de travail. Louis-Marc Sakala a insisté, par ailleurs, sur la contribution de l'agence à la mise en œuvre des politiques publiques du secteur, « notamment en matière d'inclusion numérique, de couverture du territoire, de gestion des fréquences, de cybersécurité, de développement des infrastructures numériques et d'accompagnement des nouveaux usages ».

Entre un ministre fraîchement installé et un régulateur rodé aux arbitrages du secteur, cette première rencontre de travail trace les contours d'une méthode : dialogue, proximité et complémentarité des expertises. Reste à transformer ces neuf priorités communes en résultats mesurables pour les opérateurs, les consommateurs et l'ensemble de l'écosystème numérique congolais.

Quentin Loubou

BILYF 2026

La jeunesse au cœur des questions africaines

La deuxième édition de la Simulation du sommet de l'Union africaine des jeunes du mouvement Brazzaville international leadership youth forum (Bilyf) s'est tenue le 12 juillet, à Brazzaville. Cet événement a réuni près de 500 participants, dont 216 jeunes délégués représentant les 55 États membres de l'Union africaine, autour du thème central « Jeunesse africaine et emploi à l'ère du numérique : défis, opportunités et perspectives ».

La cérémonie d'ouverture a été marquée par une série d'allocutions soulignant l'importance de l'exercice de simulation qui va bien au-delà du simple jeu de rôle. Dans son discours inaugural, le président du Bilyf, Précieux Massoueme, a tenu à rendre un vibrant hommage au président de la République, Denis Sassou N'Gusso, qu'il a qualifié de « véritable modèle de leadership et une grande école pour la jeunesse ». Il a également salué la présence du ministre délégué chargé de la Jeunesse et de l'Éducation civique, Prince Michrist Kaba Mboko, dont la participation témoigne l'intérêt constant du gouvernement pour la formation des futures élites. « Cette simulation n'est pas un simple exercice académique. Elle est une école de citoyenneté, un laboratoire de leadership et une tribune où la jeunesse africaine prend la parole pour imaginer le continent de demain », a-t-il déclaré, invitant les délégués à incarner avec sérieux et conviction les hautes fonctions qui leur sont confiées pour la journée.

Conçue selon les standards des grandes conférences internationales, la simulation a eu pour ambition de plonger les 216 jeunes



Les officiels à la cérémonie d'ouverture du Bilyf 2026.

délégués dans les rouages de la diplomatie multilatérale. Ils ont endossé les rôles de chefs d'État, de ministres des Affaires étrangères, de ministres de l'Emploi ou encore d'ambassadeurs. Leur mission consistait à négocier, défendre les positions de leurs pays respectifs, rechercher des compromis et adopter des résolutions, en suivant rigoureusement les règles protocolaires et les procédures officielles de la Conférence de l'Union africaine.

L'événement a eu également une dimension panafricaine avec la participation d'une délégation du Gabon et de dix-neuf jeunes venus de la République démocratique du Congo, illustrant l'attractivité grandissante de cette

initiative.

Le représentant du ministère des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger, Garrec Destini Milandou, a souligné la pertinence du thème, rappelant que la révolution numérique est un levier incontournable pour le développement. Il a insisté sur la nécessité de former, d'accompagner et d'intégrer les jeunes dans cette dynamique pour éviter une « marginalisation sans issue ».

Pour sa part, le représentant de la Commission de l'Union africaine, Pempho Chabvuta, a livré un discours percutant, interpellant les délégués sur les choix cruciaux pour l'avenir du continent. Il a mis en avant des initiatives phares

comme « 1 million next level initiative », visant à connecter 300 millions de jeunes Africains à des opportunités d'ici à 2030, et a exhorté les jeunes à développer des compétences numériques et à considérer l'Afrique comme leur plus grand marché. « L'Afrique n'a pas besoin de spectateurs, elle a besoin de bâtisseurs, d'innovateurs et de diplomates », a-t-il martelé, avant de saluer le travail des organisateurs et d'exprimer l'espoir que cette initiative inspire d'autres capitales africaines, de Kigali à Nairobi en passant par Le Caire.

Prenant la parole, le ministre délégué chargé de la Jeunesse et de l'Éducation civique, Michrist Kaba Mboko, a ouvert les tra-

vaux en rappelant que l'avenir de l'Afrique ne se joue ni dans ses sous-sols ni dans ses seules ressources naturelles, mais dans l'intelligence, la créativité et l'engagement de ses jeunes. Il a salué l'ambition du Bilyf, qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Au-delà des compétences techniques, il a insisté sur l'importance d'un civisme numérique pour contrer les dérives et faire du numérique un vecteur d'inclusion et de développement. Il a conclu son discours par une note d'espoir : « L'avenir de l'Afrique a déjà un visage. Il a votre visage ». Au terme de la cérémonie, les délégués se sont dirigés vers les commissions de travail pour entamer les débats. Des trophées ont été décernés aux meilleures délégations, récompensant leur esprit de négociation, leur maîtrise des procédures diplomatiques et leur capacité à proposer des solutions innovantes. Les recommandations issues des travaux nourriront la réflexion des décideurs pour bâtir une Afrique plus inclusive et tournée vers sa jeunesse.

Jean Pascal Mongo-Slyhm

JUSTICE

Des cliniques juridiques installées au plus près des communautés

Le projet pilote d'accès à la justice pour les femmes et les personnes vulnérables a été officiellement lancé, le 14 juillet à Brazzaville, par le ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, Aimé Ange Wilfrid Bininga.

Porté par l'Association des femmes juristes du Congo (AFJC), en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), le projet vise à rapprocher les services de justice de la population, en particulier des femmes victimes de violences et des personnes vulnérables. L'initiative prévoit, dans un premier temps, l'implantation de cliniques juridiques communautaires dans les arrondissements de Brazzaville, avant une extension progressive dans les autres villes du pays, notamment Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi et Ouessou. Ces espaces d'écoute, d'information, d'orientation et d'assistance juridique permettront aux justiciables de bénéficier d'un accompagnement de qualité et de la confiance nécessaire pour faire valoir leurs droits. Au-delà de l'assistance, ces cliniques constitueront également des lieux d'éducation juridique et de sensibilisation, contribuant ainsi à prévenir les conflits, à renforcer la cohésion sociale et à promouvoir une véritable culture des droits humains.

Prenant la parole, le ministre de la Justice, Aimé Ange Wilfrid Bininga, a souligné l'importance de l'accès à la justice qui constitue l'un des piliers essentiels de l'État de droit. « Il ne saurait donc être un privilège réservé à quelques-uns, mais un droit effectif dont chaque citoyen doit pouvoir bénéficier,

sans distinction de sexe, de condition sociale, de lieu de résidence ou d'appartenance communautaire », a-t-il déclaré.

Le ministre a également salué, dans son discours, les avancées législatives du Congo, citant la loi Mouebari portant lutte contre les violences faites aux femmes, la loi portant protection et promotion des droits des personnes vivant avec handicap, la loi relative aux droits des peuples autochtones, ainsi que la loi portant protection de l'enfant. Ces textes, a-t-il rappelé, témoignent le renforcement progressif du cadre juridique national en matière de protection des droits des couches vulnérables et de promotion de l'égalité ainsi que de l'inclusion. « Ces avancées traduisent l'engagement de l'État à assurer à chacun l'accès à une justice impartiale et à promouvoir une société fondée sur l'égalité, la dignité et le respect des droits humains », a-t-il poursuivi.

La représentante résidente du Pnud au Congo, Adama-Dian Barry, a dressé un constat préoccupant de l'accès des femmes à la justice à l'échelle mondiale. « Seulement 35 % des femmes estiment avoir accès à la justice, contre 44 % chez les hommes. Moins de 40 % des femmes victimes de violences signalent aujourd'hui les faits et moins de 10 % d'entre elles



Les officiels / Adiac

portent plainte auprès de la police », a-t-elle indiqué.

Ces chiffres, a-t-elle complété, rappellent une réalité incontestable pour des millions de femmes dans le monde. Le premier obstacle n'est pas l'absence de droits, mais l'impossibilité de les faire valoir. Elle a également énuméré les multiples freins qui entravent l'accès à la justice, notamment la précarité économique, l'éloignement géographique des tribunaux, le manque d'informations et de connaissances sur les mécanismes juridiques, ainsi que les facteurs socioculturels tels que les normes discriminatoires, les stéréotypes, la dépendance économique, la crainte de la stigmatisation ou des représailles.

« Une justice qui n'est pas ac-

cessible aux femmes ne peut être pleinement juste, car les femmes représentent plus de 52 % de la population mondiale », a-t-elle martelé. Elle a souligné la nécessité d'un accompagnement psychologique et social pour permettre aux victimes de comprendre les mécanismes mis à leur disposition par l'État et de consentir à les activer avec le soutien et la protection requis.

La présidente de l'AFJC, Jocelyne Milandou, pour sa part, a rendu un hommage appuyé au ministre de la Justice pour son accompagnement institutionnel, gage de reconnaissance du travail de son organisation depuis 35 ans. Elle a rappelé que son association s'est employée aux formations sur les droits

des femmes, aux contentieux électoraux, aux plaidoyers et à l'accompagnement juridique et judiciaire. L'association a contribué, de manière efficiente, à la réforme du Code de la famille, et a été la première organisation du Congo à alerter sur les violences faites aux femmes et sur les violences sexuelles. Elle a également participé à l'élaboration de la loi Mouebari. « L'accès à la justice n'est pas un privilège qui devrait être réservé à certains citoyens. C'est un droit fondamental garanti par notre Constitution », a-t-elle affirmé, citant les articles 15 et 17 qui consacrent l'égalité devant la loi et l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

Jean Pascal Mongo-Slyhm

SINISTRE

Une baleinière fait naufrage sur la rivière Sangha

Le port de la ville de Ouessou, chef-lieu du département de la Sangha, a été pris d'assaut le 13 juillet, dans l'après-midi, suite à l'accident d'une baleinière assurant la traversée entre Ouessou et la ville de Pokola.

Le bilan officiel des victimes n'a pas été encore révélé par les autorités compétentes. Toutefois, les témoins de l'événement soulignent des pertes en vies humaines et en matériel.

Le drame s'est produit avant que l'embarcation n'atteigne le quai de débarquement pour cause de surcharge des passagers, selon des témoins.

La baleinière, ont-ils poursuivi, transportait 71 personnes dont des croyants de l'Eglise Centre de la parole de Pokola, en mission de Dieu vers Ouessou, pour attendre l'arrivée de leur leader spirituel. Elle avait embarqué bagages, instru-



Naufrage de la baleinière au large de Ouessou / DR

ments de musique, enfants, quelques habitants de la ville de Ouessou en provenance de leurs champs basés à Djaka ainsi que d'autres voyageurs. Interrogé pour la circonstance, un habitant a déploré le manque des gilets de sauvetage lors de la traversée sur la rivière Sangha au quotidien par bateau, bac fluvial ainsi que par des pirogues motorisées. Il a ainsi déploré le manque de manifeste de navigation pour contrôler le chargement et souhaité que les autorités compétentes règlementent l'exercice de la traversée entre ces deux villes.

Lydie Gisèle Oko

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Quatre recommandations pour l'effectivité de la pension au Congo

La deuxième session ordinaire de l'assemblée générale du Conseil économique, social et environnemental (CESE), couplée à l'atelier de l'appropriation, tenue du 6 au 10 juillet, à Brazzaville, a débouché sur l'adoption de plusieurs recommandations dont quatre sur la préparation de la retraite et l'accès effectif à la pension ainsi que trois autres sur la consolidation de la Journée nationale de l'arbre.

Pour la gestion des pensions des personnes admises à la retraite, le gouvernement fait face à une «crise structurelle», selon le CESE. Afin d'y remédier, il suggère aux pouvoirs publics de mettre en place un système de pré-liquidation, six mois avant le départ effectif pour garantir le versement de la première pension dans un délai de trente jours, suivant la cessation d'activités et la création d'un guichet unique retraite, regroupant les services de la Caisse nationale de sécurité sociale et de la Caisse des retraites des fonctionnaires, sous une interface unique avec un interlocuteur dédié par dossier. Aussi, le CESE conseille aux autorités la numérisation de l'intégralité du processus de traitement des pensions et la mise en place d'une cellule de crise afin d'apurer dans l'urgence les dossiers de retraite en attente depuis plus d'un an. Outre les recommandations sur la retraite, le CESE a formulé d'autres sur, entre autres, la Journée nationale de l'arbre, une initiative instaurée en 1984 par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, pour sensibiliser les Congolais, en particulier, et le reste du monde en général, sur l'importance de la résilience climatique. Pour le CESE, en effet, cette journée dispose de tous les atouts pour devenir un véritable levier de développement durable au Congo. Toutefois, il existe un décalage sur ses ambitions, les résultats attendus et ceux obtenus. Le CESE recommande aux pouvoirs publics de sélectionner les espèces adaptées aux réalités locales ; d'organiser des campagnes de sensibilisation à la Journée nationale de l'arbre et d'allouer un budget spécifique et durable à cette journée. Enfin, la deuxième session ordinaire de l'assemblée générale du CESE a également permis l'adoption des rapports de la session inaugurale et de la première session ordinaire; l'adoption du rapport d'activités exercice 2025 ainsi que le rapport de la commission d'apurement des comptes exercice 2025; et la présentation du plan d'action du CESE 2026-2029; ainsi que la répartition de l'allocation budgétaire du CESE en 2026.

Fortuné Ibara

DÉLINQUANCE FAUNIQUE

Des présumés coupables vont comparaître à Dolisie

Des audiences pour fixer le sort des présumés délinquants fauniques sont prévues au tribunal de grande instance de Dolisie, dans le département du Niari, et à celui de Djambala, dans le département des Plateaux, respectivement le 17 et le 26 juillet.

Pour l'affaire de Dolisie, le tribunal de grande instance rendra son verdict, le 17 juillet, sur l'affaire impliquant un présumé délinquant faunique interpellé le 26 juin dernier en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de deux pointes d'ivoire, représentant la mort d'un éléphant, une espèce animale intégralement protégée par la loi congolaise. Le mis en cause aurait ramené les pointes d'ivoire des forêts du village 109, dans le district de Moutamba, département du Niari. Selon des sources concordantes, il avait gardé les ivoires en toute discrétion à Dolisie en vue de les vendre. Au cours de l'audience tenue le 3 juillet, ce présumé délinquant faunique aurait reconnu les faits qui lui sont reprochés. L'interpellation de ce présumé trafiquant âgé de plus de 40 ans avait été réalisée par les services de la région de gendarmerie du Niari, en collaboration avec les agents de la direction départementale de l'Economie forestière en poste à Dolisie, appuyés techniquement par le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (Palf). Quant à la seconde affaire du tribunal de grande instance de Djambala, l'audience est attendue le 22 juillet. Elle intéresse trois présumés braconniers, interpellés les 23 et 24 mai derniers à Lékana et à Ngo, dans le département des Plateaux. Ils sont poursuivis pour



Les délinquants fauniques/Adiac

les délits d'abattage des éléphants, détention et circulation des trophées d'une espèce animale intégralement protégée. Ils sont également soupçonnés d'avoir détenu illégalement des armes et des munitions de guerre. Après plusieurs audiences tenues à Djambala, l'affaire avait été renvoyée au 22 juillet pour le verdict. Les trois présumés braconniers avaient été interpellés par les services de la Région de gendarmerie avec des armes à feu dont une arme de guerre et des munitions, huit morceaux d'ivoire pesant plus de 31 kg. La direction départementale de l'Economie forestière des Plateaux avait été saisie pour la suite de la procédure. Informé, le Palf a apporté son assistance technique dans cette affaire.

Le braconnage et le commerce illégal des produits de faune contribuent à la disparition progressive de nombreuses espèces animales à travers le monde. Déterminé à préserver son patrimoine faunique, le Congo sanctionne avec fermeté toute violation des dispositions relatives à la protection des espèces animales, particulièrement celles menacées d'extinction comme l'éléphant, la panthère, le pangolin géant, le chimpanzé... Les contrevenants aux dispositions de l'article 27 de la loi congolaise sur la faune et les aires protégées risquent des peines allant de deux à cinq ans d'emprisonnement ferme ainsi que des amendes pouvant atteindre cinq millions FCFA.

F.I.



Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAO) – Sans pré-qualification

ENERGIE ELECTRIQUE DU CONGO E²C (S.A.U)

Appel d'Offres N°: F-AON-DPT003-E²C-CGMP-26

- 1.Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics du 08 avril 2026
- 2.La Société Energie Electrique du Congo (E²C) S.A.U a obtenu dans le cadre de son budget d'investissement des fonds, afin de financer l'amélioration de son réseau de transport et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'acquisition des pièces de rechange pour la centrale de MOUKOUKOULOU / FAON-DPT003-E²C-CGMP-26
- 3.La Société Energie Electrique du Congo (E²C) S.A.U sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des pièces de rechange au profit de la centrale de MOUKOUKOULOU; Les variantes ne seront pas prises en considération.
- 4.La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- 5.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule Gestion des Marchés Publics (CGMP) d'Energie Electrique du Congo (E C) S.A.U et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après :
Boulevard Denis Sassou Nguesso, centre-ville en face de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) de 09h à 14h
Tél : (+242) 06757 92 41/ 05 661 66 62
E-mail : contact.cgmp2c@gmail.com
- 6.Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres voir IC 5.1
- 7.Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement7 en espèces non remboursable de la somme deux cent mille francs (200.000) FCFA.
- 8.Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le lundi 17 août 2026 à 12 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-dessus indiquée le lundi 17 août 2026 à 13 heures précises. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant trois millions cinq cent (3.500.000). Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville,
La Personne Responsable des Marchés Publics,
Dieudonné OPELET OMEMA

COOPÉRATION

Le Congo favorise l'intégration socio-économique des réfugiés

Venu pour faire un plaidoyer afin que les réfugiés exercent des activités commerciales et participent activement à la vie socio-économique du Congo, le directeur du bureau régional du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) pour l'Afrique de l'Ouest et du centre, Abdourouf Gnon-Kondé, a été surpris de constater que le pays fait déjà des avancées dans ce sens.



La ministre Jacqueline Lydia Mikolo (au centre) avec les membres de la délégation du HCR/Adiac

Le diplomate onusien, Abdourouf Gnon-Kondé, à la tête de la délégation du HCR, a échangé, le 14 juillet à Brazzaville, sur la place des réfugiés dans la vie socio-économique du Congo, avec la ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, chargée de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlécaf), Jacqueline Lydia Mikolo. Les espaces de commercialisation accessibles aux réfugiés, les enjeux du commerce intra-africain ont fait partie des problématiques évoquées par les deux personnalités. « Nous avons été surpris d'apprendre qu'il y a une loi sur le commerce qui est en train d'être réformée pour donner l'opportunité, d'un point de

vue légal et juridique, aux réfugiés d'exercer les activités commerciales », a indiqué le directeur du bureau régional du HCR pour l'Afrique de l'Ouest et du centre. Pour sa part, la ministre Jacqueline Lydia Mikolo a davantage éclairé la lanterne de son hôte sur la politique d'ouverture du Congo qui permet aux réfugiés et à d'autres ressortissants étrangers vivant dans le pays d'exercer les activités économiques en toute liberté et d'accéder aux projets de développement mis en œuvre au sein des communautés. « Nous allons continuer à travailler avec le HCR pour nous assurer que les réfugiés sont intégrés dans tous les programmes de développement économique », a fait savoir

la ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, chargée de la Zlécaf. Le gouvernement, a-t-elle poursuivi, accompagne la population locale, notamment les commerçants et les producteurs, pour qu'ils se conforment aux normes de la Zlécaf afin de commercialiser avec le reste de l'Afrique. « On pourrait aussi s'assurer que les réfugiés ont accès à toutes ces facilités », a indiqué la ministre Jacqueline Lydia Mikolo, réaffirmant l'engagement du Congo en faveur de l'intégration des réfugiés. Rappelons que le pays accueille plus de 80 000 réfugiés, principalement de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo.

Rominique Makaya

SITUATION DES RÉFUGIÉS

Des échanges sur les conditions de retour volontaire

Faisant le point de la situation des réfugiés en terre congolaise, lors d'un échange à Brazzaville, la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Marie-France Lydie Hélène Pongault, et le directeur du bureau régional du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) pour l'Afrique de l'Ouest et du centre, Abdourouf Gnon-Kondé, ont évoqué, entre autres, le rapatriement volontaire de ces derniers.



La ministre en charge de l'Action humanitaire et le directeur du bureau régional du HCR/Adiac

« Il a été question, avec la ministre, de voir quels efforts ont été faits jusque-là pour la protection des réfugiés, leur inclusion en vivant dans une coexistence pacifique avec les communautés qui les accueillent mais aussi et surtout de voir le chantier des solutions, notamment celui du rapatriement volontaire », a fait savoir le directeur régional du HCR. « J'en ai profité de féliciter le Congo pour tout ce qu'il fait en faveur de cette population, venue principalement de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo, qui y a trouvé refuge », a-t-il poursuivi.

Au niveau de la sous-région, le mandat du HCR consiste à travailler pour la protection des personnes déplacées de force, des réfugiés ou déplacés internes en trouvant des solutions, en intelligence avec les Etats, afin de les sortir de cette situation, a expliqué Abdourouf Gnon-Kondé.

L'organisation, a-t-il reconnu, traverse une situation difficile sur le plan budgétaire. « Mais cela ne remet pas en cause la présence du HCR, peut-être dans une forme un peu plus réduite. Cela ne remet pas en cause non plus la nécessité pour nous de travailler avec les autorités pour trouver des solutions en faveur des réfugiés », selon lui.

R.M.

DGSP

L'unité a désormais son étendard

La Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP), placée sous le commandement du général Serges Oboa, a présenté officiellement, le 11 juillet, à Brazzaville son étendard. La seconde séquence de la cérémonie a été consacrée au port d'insignes de grade de colonel-major par François Mbossa pour le compte du troisième trimestre.

La manifestation a débuté par le rituel consacré à la présentation du tout premier étendard de la DGSP, une enseigne militaire qui désormais incarne l'identité et les valeurs de cette unité chargée de la protection du chef de l'Etat et de ses hôtes. « Aujourd'hui est un jour particulier, en ce sens que nous avons eu l'honneur et le plaisir de présenter l'étendard de notre structure, et chacun de nous doit se reconnaître à travers celui-ci », a déclaré le général Serges Oboa. L'étendard, symbole de cohésion et d'honneur, arbore la devise de la DGSP, désormais inscrite sur ce drapeau: « Loyauté, Protection, Efficacité ». Le général Serges Oboa a exhorté l'ensemble du personnel de sa direction à interioriser cette devise



Le général Serges Oboa saluant l'étendard de la DGSP/Adiac

qui sera sa boussole au quotidien. « La loyauté, c'est au président de la République et aux institutions constitutionnelles ; la protection, c'est ce que nous faisons tous les jours à travers nos différentes manœuvres ; l'efficacité, humble-

ment, on dirait que ce n'est plus à démontrer », a-t-il précisé. La cérémonie a été ponctuée, par ailleurs, par la promotion du colonel François Mbossa au grade de colonel-major, unique promu de ce troisième trimestre à la DGSP,

conformément au décret numéro 2026-238 du 30 juin 2026 portant nomination des officiers des Forces armées congolaises. Le nouvel officier supérieur a exprimé sa profonde gratitude pour cette promotion. « Je reçois cette promotion avec une grande émotion, parce que je suis le seul à être promu au troisième trimestre. Il y a eu une cérémonie spécialement pour moi. Vous savez, quand le président de la République prend son stylo et signe un décret pour vous, ce n'est pas une mince affaire », a déclaré le promu.

Le nouveau colonel-major a tenu à remercier le président de la République, commandant en chef des Forces armées congolaises, et le général Serges Oboa pour leur confiance. Il a promis de poursuivre

son engagement avec la même assiduité et régularité. « On va toujours se battre. On ne va pas tomber dans une hibernation parce qu'on est passé colonel-major », a assuré François Mbossa.

Le général Serges Oboa, en le félicitant, a souligné que cette promotion répondait aux exigences opérationnelles de la DGSP. « On a encore besoin de votre expertise. Étant donné que nous avons décidé d'accélérer la marche, on a justement besoin des gens qui ont de l'expérience pour nous accompagner dans cette longue marche », a indiqué le directeur général de la sécurité présidentielle. La cérémonie s'est achevée par un défilé militaire.

Jean Pascal Mongo-Slyhm

CONGO-BELGIQUE

Raviver la coopération parlementaire à travers des échanges

Reçue en audience le 14 juillet à Brazzaville par le président du Sénat, Pierre Ngolo, l'ambassadrice du Royaume de Belgique au Congo, Emmanuelle Plissart-de Foy, a souligné la nécessité de raviver la relation parlementaire entre les deux pays à travers des échanges et de nouvelles visites.

En poste à Brazzaville depuis quelques mois, la diplomate belge a foulé pour la première fois le perron de l'hémicycle du Sénat pour rencontrer son président. « Nous avons parlé de son expérience comme professionnel, comme politicien et nous avons surtout évoqué la relation du Sénat du Congo avec, d'une part, les autorités parlementaires en Belgique et, d'autre part, l'Union européenne », a expliqué Emmanuelle Plissart-de Foy. Elle a ajouté qu'ils ont également évoqué les différentes périodes de la vie politique du Congo.

L'ambassadrice de la Belgique a exprimé, par ailleurs, sa satisfaction du témoignage du président du Sénat du Congo qui garde de bons souvenirs des parlementaires belges qui l'ont aidé à certaines périodes.

« La Belgique n'a pas eu d'ambassade au Congo. Nous ve-

nons de la rouvrir avec beaucoup d'ambitions tant pour le Congo que pour les autres pays de la juridiction, à savoir le Gabon et la Guinée équatoriale. Nous venons pour écouter mais aussi pour répondre à certains besoins. Nous sommes-là pour approfondir la relation et voir si nous pouvons créer et répondre à des opportunités économiques », a poursuivi Emmanuelle Plissart-de Foy.

Après avoir rencontré quelques membres du gouvernement, la diplomate belge, dont le pays est déjà présent au Congo dans l'accompagnement des petites et moyennes entreprises (PME), entend également œuvrer dans le domaine de l'innovation. « Tout le monde a formulé des demandes, mais nous n'allons pas pouvoir tout faire. Historiquement, la Belgique est déjà présente sur la dimension des PME, à travers



Pierre Ngolo échangeant avec Emmanuelle Plissart-de FoyDR

le Figa. C'est une politique qui a été créée par la Belgian Bankers Academy, donc nous allons poursuivre cet accom-

pagnement et, nous allons essayer d'être aussi là pour tout ce qui est innovation. Ce sont, en tout cas, deux théma-

tiques que nous allons poursuivre de façon assez claire », a conclu l'ambassadrice.

Parfait Wilfried Douniama

CNSS

70 ans au service du bien-être social

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a célébré, le 10 juillet aux Tours jumelles de Mpila, à Brazzaville, ses 70 ans d'existence. La cérémonie a été présidée par la ministre de la Sécurité sociale, de la Prévention sociale et de la Solidarité nationale, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, en présence des membres du gouvernement, des partenaires techniques et financiers, et des cadres et agents de cette caisse. A l'occasion, une série d'évocations a été faite sur l'évolution et le rôle de la CNSS dans la prévoyance sociale.

Créée le 28 juin 1956 sous l'appellation Caisse de compensation des allocations familiales, avant de devenir la CNSS en 1986, l'institution puise ses racines dans les luttes syndicales de la période pré-indépendance. La ministre de la Sécurité sociale, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, a rappelé que le régime de sécurité sociale congolais s'inscrit dans un mouvement international initié dès 1944 par l'Organisation internationale du travail et consacré par l'article 22 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Elle a salué la mémoire des pionniers et des prédécesseurs de son département dont feu le ministre d'État, Firmin Ayessa, tout en exprimant la gratitude aux agents et cadres qui ont contribué au succès de l'institution depuis des années.

Le directeur général de la CNSS, Évariste Ondongo, a souligné, pour sa part, les avancées réalisées par l'institution, notamment dans la digitalisation des processus métiers et supports; l'institutionnalisation de la télé-déclaration et des télé services destinés aux employeurs, assurés sociaux et retraités; la bancarisation des paiements de prestations sociales; ainsi que l'amélioration des conditions d'accueil des pensionnés.

La diversification des sources de revenus, précisément par le biais d'investissements financiers et immobiliers, s'inscrit dans cette dynamique de modernisation. La construction de la Tour Espérance, dont la première pierre a été posée le 5 mars 2024 par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, illustre cette volonté de renforcer les capacités financières de la Caisse.

La ministre Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas a réaffirmé l'engagement du gouvernement à faire de la sécurité sociale un investissement dans la stabilité et la paix sociale. « La protection sociale constitue le cœur battant du projet de société, la justice sociale, l'équité et la solidarité nationale constituent le cœur battant de cette mouvance », a-t-elle indiqué.

Parmi les réformes prioritaires, elle a cité l'harmonisation réglementaire au socle juridique de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale; l'étude actuarielle du régime; l'extension de la couverture sociale à tous les travailleurs, y compris ceux de l'économie informelle, les indépendants, les entrepreneurs et les jeunes; ainsi que la transformation digitale pour un régime plus accessible et plus performant. La transparence dans la gestion et l'amélioration des

ratios prudentiels figurent également parmi les objectifs visant un équilibre financier durable.

Les festivités du 70e anniversaire ont également été marquées par une série de panels animés par des personnalités ayant marqué l'histoire de cette institution. Le premier panel, présenté par l'ancien directeur du Recouvrement et du Contentieux, Eugène Ondzambé, a retracé le rôle de la CNSS dans la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales. Les prestations familiales, versées sous condition de présentation du certificat de scolarité, ont notamment contribué à l'augmentation du niveau de scolarisation des enfants au Congo. Les pensions de vieillesse, de réversion ou de survivants ont permis à de nombreux retraités, veuves et orphelins, d'éviter la précarité. La solidarité intergénérationnelle, pilier du système, engage les travailleurs actifs à financer les prestations des inactifs. La deuxième intervention, celle de l'ancien directeur général de la CNSS, Dominique Ndinga, a mis en lumière les multiples objectifs économiques de la sécurité sociale. Au-delà de sa fonction protectrice traditionnelle face aux risques de maladie, vieillesse ou charges familiales, la CNSS constitue un système d'épargne, un

mécanisme de redistribution des revenus nationaux pour une plus grande égalité sociale, et un outil d'indemnisation des victimes d'activités économiques. « La sécurité sociale ne se contente pas de distribuer la richesse, elle répare également les dégâts causés par le secteur productif », a-t-il déclaré.

Le troisième panel, l'action sanitaire et sociale, présenté par Raphaël Ibata, a détaillé une mission essentielle mais parfois méconnue de la Caisse. En dehors des prestations légales, la CNSS a développé une véritable politique de santé publique à travers des programmes de santé maternelle et infantile, la lutte contre les grandes endémies, et la dispensation de soins médicaux.

Les centres médico-sociaux, implantés sur tout le territoire national, assurent des fonctions de médecine du travail, de médecine préventive et de médecine curative. Le Fonds d'action sanitaire et sociale finance également des programmes de dispensation de médicaments, aide à la construction et améliore l'habitat, ainsi que des actions en faveur des familles des assurés, notamment le Service mobile d'urgence et de réanimation.

Ces trois panels, par leur complémentarité, ont dressé un portrait complet

de la CNSS, pilier de la protection sociale, un acteur économique majeur et un opérateur de santé publique incontournable.

Pour le directeur général de la CNSS, 70 ans dans la vie d'une institution ne sauraient être un aboutissement, mais une étape permettant de mesurer le chemin parcouru et de se donner collectivement la force de poursuivre la route.

Selon lui, cette ambition appelle l'engagement conjoint de l'État, garant du système de sécurité sociale et de la solidarité nationale; des employeurs, dont la régularité des versements conditionne la solidité du régime; des partenaires sociaux, gardiens vigilants des droits des travailleurs; et de chaque collaborateur de la CNSS.

La ministre de la Sécurité sociale, quant à elle, a déclaré ouvertes les festivités, en affirmant « qu'une nation qui protège ses travailleurs inspire confiance à ses partenaires économiques, qu'une nation qui accompagne ses retraités honore sa dette envers ceux qui l'ont bâtie, et qu'une nation qui étend la couverture sociale à l'ensemble de sa population active investit dans sa propre cohésion »

Jean Pascal Mongo-Slyhm

TCHAD

Suppression des visas pour les ressortissants africains dès 2027

À compter de janvier 2027, les ressortissants africains pourront entrer au Tchad sans visa. Annoncée par le président tchadien à l’ouverture du Forum africain de l’eau, à N’Djaména, cette décision marque une nouvelle étape dans la politique d’intégration du pays et renforce la dynamique de libre circulation des personnes sur le continent.

Le Tchad franchit un nouveau cap en faveur de l’intégration africaine. Son président a annoncé, le 15 juillet à N’Djaména, la suppression des visas d’entrée pour tous les ressortissants africains à compter du 1er janvier 2027. La déclaration a été faite lors de la cérémonie d’ouverture du Forum africain de l’eau, qui réunit dans la capitale tchadienne des dirigeants, des décideurs et des experts venus de plusieurs pays du continent. « Fidèle à ses idéaux en faveur de l’intégration africaine et de la libre circulation des biens et des personnes, le Tchad ouvre ses frontières et supprime les visas d’entrée pour tous les Africains dès le 1er janvier 2027 », a déclaré le chef de l’État, Mahamat Idriss Déby Itno. Avec cette décision présentée comme « une note d’ouverture à l’Afrique tout entière », le Tchad rejoint le groupe encore limité de pays africains ayant adopté une politique d’exemption de visas pour les citoyens du continent. Parmi eux figurent le Bénin, le Togo, le Rwanda, le Ghana, la Gambie, les Seychelles ainsi que le Congo, qui a récemment pris une mesure similaire. Globalement, elle s’inscrit dans les ambitions portées par les organisations africaines visant à renforcer la libre circulation des personnes, à faciliter les échanges commerciaux et à accélérer l’intégration économique régionale. Cette décision intervient également dans un contexte où plusieurs États africains multiplient les réformes destinées à lever les obstacles à la mobilité entre eux.

Outre sa portée politique et diplomatique, la décision posera d’importants défis en matière de gestion des frontières, de sécurité, de contrôle migratoire et de coordination administrative. Les autorités tchadiennes disposent ainsi de plusieurs mois pour mettre en place les dispositifs nécessaires afin d’assurer une application effective de cette réforme dès son entrée en vigueur en janvier prochain.

Fiacre Kombo

BURKINA FASO–UE

Ouagadougou franchit un nouveau seuil dans la rupture avec Bruxelles

En expulsant deux diplomates européens après une résolution du Parlement européen sur les libertés fondamentales, le capitaine Ibrahim Traoré accélère sa stratégie d’affirmation souverainiste et redessine les rapports de force entre le Sahel et l’Occident.

Le Burkina Faso vient d’ouvrir un nouvel épisode de sa confrontation avec les partenaires occidentaux. En déclarant persona non grata le chef de délégation adjoint de l’Union européenne (UE) et une responsable des programmes européens, les autorités de Ouagadougou envoient un message qui dépasse largement le cadre diplomatique. Cette décision traduit une volonté assumée de transformer la souveraineté en instrument politique, diplomatique et géostratégique. L’expulsion intervient quelques semaines après l’adoption, le 18 juin, par le Parlement européen, d’une résolution dénonçant la persistance de la répression de l’espace civique et des libertés fondamentales au Burkina Faso. Pour le gouvernement burkinabè, ce texte constitue une ingérence inacceptable dans les affaires d’un État souverain. Pour Bruxelles, il relève du dialogue traditionnel sur les droits humains qui accompagne depuis plusieurs décennies les partenariats européens. Cette divergence révèle un affrontement plus profond : celui de deux conceptions des relations internationales.

Une rupture méthodiquement construite

Depuis son arrivée au pouvoir, le capitaine Ibrahim Traoré s’efforce de rompre progressivement avec les mécanismes d’influence occidentaux. Après le départ des forces françaises, la réorganisation des partenariats sécuritaires, le rapprochement avec la Russie, la Turquie, l’Iran et plusieurs pays

de l’Alliance des États du Sahel, Ouagadougou poursuit désormais une politique de réduction de la présence diplomatique occidentale. L’expulsion de deux responsables européens n’est donc probablement pas une réaction isolée. Elle s’inscrit dans une stratégie plus large consistant à affirmer que les anciennes puissances partenaires ne disposent plus du pouvoir d’influencer les décisions politiques nationales.

L’UE face à un recul de son influence

Pour Bruxelles, l’enjeu dépasse le Burkina Faso. L’UE demeure l’un des principaux bailleurs de fonds du Sahel, finançant infrastructures, santé, agriculture, gouvernance, éducation et aide humanitaire. Mais la multiplication des crises diplomatiques au Mali, au Niger puis désormais au Burkina Faso montre que son influence politique s’érode rapidement dans une région où la sécurité est devenue la priorité absolue. Les discours européens sur la démocratie et les droits fondamentaux peinent désormais à concurrencer les offres de coopération sécuritaire proposées par de nouveaux partenaires qui conditionnent beaucoup moins leur assistance à des exigences politiques.

Une bataille d’influence mondiale

En toile de fond se dessine une recomposition géopolitique plus vaste. Le Sahel est devenu un espace de compétition entre plusieurs puissances : Russie, Chine, Turquie, pays du Golfe et, dans une moindre mesure, Inde et Iran cherchent à accroître

leur présence économique, militaire et diplomatique. Dans cette nouvelle configuration, les gouvernements sahéliens disposent d’une marge de manœuvre plus importante qu’auparavant. Ils peuvent mettre en concurrence leurs partenaires et diversifier leurs alliances sans dépendre exclusivement de l’Europe.

Un pari à hauts risques

Cette stratégie souverainiste n’est toutefois pas exempte de risques. L’UE reste un partenaire commercial majeur, un investisseur important et un acteur clé de l’aide au développement. Une détérioration durable des relations pourrait affecter plusieurs programmes économiques et sociaux, alors même que le Burkina Faso demeure confronté à une crise sécuritaire et humanitaire majeure. Pour Ouagadougou, le calcul consiste à démontrer que le coût diplomatique d’une confrontation avec Bruxelles sera compensé par le soutien de nouveaux partenaires et par un gain de légitimité auprès d’une opinion publique largement acquise au discours souverainiste. Au-delà de l’expulsion de deux diplomates, c’est donc une nouvelle architecture des relations internationales africaines qui se dessine. Le Burkina Faso entend désormais traiter avec ses partenaires selon ses propres priorités stratégiques, quitte à accentuer la fracture avec une UE dont l’influence au Sahel apparaît aujourd’hui plus contestée que jamais.

Noël Ndong

ATELIER 5 ESPACE BEAUTÉ

Parce que vous méritez notre expertise

FORFAITS DÉCOUVERTE

Offre exclusive · Réservée aux nouvelles clientes · 1 utilisation par cliente

DÉCOUVERTE

«MON PREMIER ÉCLAT»

Hamam – 1 heure
Soin visage flash éclat – 1 heure
Pose vernis normal

Bon de réduction -20% sur l'achat de produits

50 000 FCFA

35 000 FCFA

ÉCONOMIE : 15 000 FCFA • -30%

DÉCOUVERTE

«BEAUTÉ INITIATION»

Shampooing traitant + Brushing
Massage relaxant – 1 heure
Épilation sourcils

Bon de réduction -20% sur l'achat de produits

50 000 FCFA

35 000 FCFA

ÉCONOMIE : 15 000 FCFA • -30%

NOS FORFAITS BIEN-ÊTRE

Consultez votre conseillère pour composer votre séjour idéal

Éclat Total	99 000 FCFA
Pause Bien-Être	59 000 FCFA
Beauté du Quotidien	55 000 FCFA
Reine d’un Jour	95 000 FCFA
Harmonie Couple	100 000 FCFA
Corps Sublimé	60 000 FCFA
Épilation Complète	45 000 FCFA
Abonnement Mensuel	49 000 FCFA/mois

Hamam · Gommage en grain · Massage relaxant · Soin visage unifiant · Manucure + Pédicure · Pose vernis permanent
Journée complète – économie de 36 000 FCFA
Hamam (1h) · Massage relaxant (1h) · Soin visage flash éclat (1h) · Pose vernis normal
Demi-journée – économie de 21 000 FCFA
Soins complets cheveux · Brushing · Manucure (45 min) · Pédicure (1h) · Épilation sourcils + lèvres
3 heures environ – économie de 20 000 FCFA
Soins cheveux · Tissage avec frontale · Soin visage unifiant · Maquillage de cérémonie · Manucure + Pédicure · Épilation sourcils
Événements & cérémonies – économie de 35 000 FCFA
Hamam (1h) · Massage relaxant · Manucure + Pédicure · Soin visage unifiant – pour 2 personnes
Forfait existant Atelier 5
Hamam (1h) · Gommage en grain (45 min) · Soins drainants jambes (45 min) · Massage de pieds (30 min)
Détox corps – économie de 20 000 FCFA
Aisselles · Jambes complètes · Bikini intégral · Sourcils · Lèvre supérieure
Toutes zones en 1 séance – économie de 15 000 FCFA
Shampooing + Brushing · Manucure · Pose vernis permanent · Soin visage (au choix) – engagement 3 mois
Valeur mensuelle 70 000 FCFA – économie de 21 000 FCFA/mois

CONDITIONS & INFORMATIONS

Les forfaits Découverte sont réservés aux nouvelles clientes, non cumulables, sur rendez-vous uniquement.
-Un bon de réduction de -20% est offert sur l’achat de produits à l’issue de tout forfait Découverte.
-Les forfaits sont disponibles sur rendez-vous. Annulation gratuite jusqu’à 24h avant la séance.
-L’Abonnement Mensuel est soumis à un engagement minimum de 3 mois.
-Tous les prix sont exprimés en FCFA et incluent les prestations mentionnées.

ATELIER 5 – SALON DE BEAUTÉ

Av. Amilcar Cabral, 1^{er} étage, Tours Jumelles · Face Radisson Blu Hôtel · Centre-ville, Brazzaville
Tél : 06 989 89 93 / 05 070 49 49 • Email : 242atelier5@gmail.com
@atelier5_242 | @atelier5 | @instituteatelier5

FÊTE NATIONALE FRANÇAISE
Le Congo a pris part aux festivités à Paris

La France a célébré, le 14 juillet, sa fête nationale avec le traditionnel défilé militaire sur les Champs-Élysées à Paris, organisé cette année dans un contexte marqué par une forte mobilisation sécuritaire, une vague de chaleur exceptionnelle et un soutien affirmé à l'Ukraine. L'ambassadeur Rodolphe Adada, pour le compte de la République du Congo, a été représenté par le ministre conseiller Armand Rémy Balloud-Tabawé.



Armand Rémy Balloud-Tabawé au défilé du 14 juillet 2026 à Paris/DR

Mardi 14 juillet, jour d'affluence exceptionnelle avec la participation de plus de 50 000 personnes inscrites au préalable. Dans les tribunes, la présence de vingt-cinq chefs d'Etat pour assister au défilé sur le thème du « Réveil stratégique de l'Europe », mettant à l'honneur les trente-cinq pays de la « coalition des volontaires » engagés en soutien à l'Ukraine. Environ 500 militaires issus de cette coalition ont ouvert la parade, en présence de délégations de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et de l'Union européenne. Au total, près de 6 700 militaires, un chiffre record, ont défilé sur la célèbre avenue parisienne aux côtés d'avions, d'hélicoptères, de véhicules blindés et de la Garde républicaine. Le public a assisté également à un premier défilé avec une démonstration d'interaction dynamique entre les forces terrestres et aériennes, illustrant les nouvelles réalités du champ de bataille. Sur invitation par le président Emmanuel Macron du corps diplomatique accrédité en France, le ministre conseiller Armand Rémy Balloud-Tabawé, présent à la tribune présidentielle, a représenté l'ambassadeur Rodolphe Adada. Il a adressé à l'issue du défilé un message d'amitié au pays hôte et rappelé l'importance de ce symbole de l'histoire de la France depuis juillet 1880, célébration de la fête nationale autour des valeurs communes qui généralement prend la forme d'un défilé militaire. Notons que ce défilé a été le dernier organisé sous la présidence d'Emmanuel Macron.

Marie Alfred Ngoma

LANGUE ET CULTURE RUSSES
Brazzaville accueille un centre d'apprentissage intensif

La Maison russe de Brazzaville a lancé officiellement, le 14 juillet, le Centre d'éducation ouverte et d'apprentissage de la langue et de la culture russes. Ouvert jusqu'au 4 août, ce programme intensif, organisé dans le cadre de la coopération entre les ministères russe et congolais de l'Enseignement supérieur, offre aux Brazzavillois une immersion gratuite dans la langue, la culture et les opportunités d'études en Russie.

La cérémonie a réuni des enseignants russes venus spécialement pour cette session vacancière ainsi que des apprenants et amoureux de la langue russe. Selon la directrice de la Maison russe, Maria Fakhrutdinova, cette initiative s'inscrit dans une dynamique de coopération engagée depuis 2023. « Chaque année, des enseignants sont envoyés par la Russie afin de renforcer les capacités des enseignants congolais de russe, et d'accompagner toutes les personnes intéressées par l'apprentissage de cette langue. Nous invitons tous les Congolais à venir découvrir non seulement la langue russe, mais aussi notre culture en profondeur », a-t-elle déclaré.

Elle a souligné que la particularité de ce centre réside dans la présence de locuteurs natifs russes, offrant aux apprenants une pratique intensive de la phonétique, de la grammaire, du lexique et de l'expression orale. « Ce n'est pas chaque jour que les étudiants ont l'occasion d'échanger directement avec des enseignants venus de Russie. Cette immersion permettra d'améliorer considérablement leurs compétences linguistiques », a-t-elle ajouté. Au-delà du centre d'éducation ouverte, la Maison russe poursuivra également l'organisation de son club de langue russe avec ses anciens diplômés, chaque vendredi. À travers des jeux de rôles, des simulations d'entretiens journalistiques, de rendez-vous d'affaires ou encore de conférences, les di-



Lancement à Brazzaville du Centre d'éducation ouverte par Maria Fakhrutdinova, en présence d'Alexandra Vassilieva et de Marina Khitskova/Adiac

plômés pourront continuer à pratiquer la langue dans des situations de la vie courante et professionnelle. Présente à Brazzaville depuis environ six mois, l'enseignante Alexandra Vassilieva a rappelé que ce projet international d'éducation linguistique existe depuis 2003 et se déploie aujourd'hui dans plusieurs pays. « Notre coopération avec le Congo se déroule très bien, grâce au soutien du ministère de l'Enseignement supérieur. En 2025, notre programme a mis en œuvre 313 projets et 95 % des diplômés souhaitent poursuivre l'apprentissage du russe après leur formation », a-t-elle indiqué, invitant le public à suivre aussi les activités du programme sur les plateformes numériques dédiées. Pour sa part, Marina Khitskova, arrivée à Brazzaville pour un séjour d'un mois, a présenté les nombreuses possibilités

d'études offertes en Russie. Elle a expliqué que les étudiants peuvent poursuivre des formations en licence, master ou doctorat dans des domaines variés tels que la littérature, les sciences ou encore les technologies. « Les étudiants peuvent obtenir une bourse de l'État russe, notamment en remportant les Olympiades organisées à cet effet », a-t-elle précisé. L'enseignante a également évoqué le Festival mondial de la jeunesse, qui rassemble des milliers de jeunes Russes et de pays partenaires, ainsi que les richesses de la culture russe, son hospitalité, son architecture et sa gastronomie. Elle s'est réjouie de l'intérêt manifesté par les apprenants congolais. « Les étudiants apprennent bien la langue russe. Avec l'arrivée de professeurs natifs, notre collaboration sera encore plus fructueuse », a-t-elle confié.

Merveille Jessica Atipo

NÉCROLOGIE

Le Directeur de la presse présidentielle a la profonde douleur d'informer l'ensemble des médias du décès de monsieur Gaston Kanga, agent de la Direction de la presse présidentielle, survenu le 14 juillet 2026 dans le département de la Cuvette. La veillée mortuaire se tient au numéro 143 de la rue Saint-Paul, référence : arrêt de bus Boulangerie à Petit chose (Talangai). Le Directeur de la presse présidentielle présente ses condoléances les plus attristées à la famille éplorée.



REGRET ÉTERNEL

Les familles koumou-Dzo, Ngala-Okou ont la profonde douleur d'annoncer aux amis et connaissances le décès inopiné de leur enfant, père, oncle et grand père, Kanga constant alias, le patriarche *Platon Mokondzi*, le 14 juillet 2026 à Oyo. En attendant le programme des obsèques, le deuil se tient au n° 37, rue Oboya quartier Talangai arrêt marché Talangai. Que son âme repose en paix.



MUSIQUE

Roga-Roga et son Extra musica en concert le 19 juillet à Makosophie

Le concert que va donner Roga-Roga et son orchestre, le 19 juillet à Brazzaville, s'inscrit dans le programme des « quatre nouvelles dates » choisies par l'établissement Makosophie, pour promouvoir la musique congolaise et satisfaire de surcroît les amoureux de l'art d'Orphée.

En prélude du méga concert d'Extra musica au stade des Martyrs de la Pentecôte, à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC), Roga-Roga et son groupe se sont lancés dans plusieurs productions scéniques. En effet, depuis son retour au pays en mai dernier, le patron d'Extra musica a multiplié plusieurs activités dans le cadre de son art. Il a donné une conférence de presse au cours de laquelle il a annoncé la tenue du méga concert qu'il va donner dans le plus grand complexe sportif de la capitale de la RDC et s'est rendu sur place pour tout conclure avec l'organisateur. De retour à Brazzaville, il s'est mis au travail, notamment avec des prestations scéniques.



D'abord à la Détente à Baccongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville, le 21 juin dernier ; puis au

Jeef Monano, dans la commune urbaine de Kintélé, le 5 juillet dernier; enfin, celui qu'il va donner le 19 juillet à Makosophie, au rond-point de MOUNGALI, le quatrième arrondissement. Ces concerts sont pour l'artiste et son groupe une manière vigoureuse de préparer leur prestation du stade des Martyrs de la Pentecôte, un complexe sportif de 80 000 places que Roga-Roga entend remplir. «Le concert que nous allons donner, le 19 juillet, sera rythmé par nos plus grands succès. Cette date est inédite, parce qu'il y aura un événement unique à ne pas manquer. Nous allons offrir du plaisir aux mélomanes. Ces concerts sont pour nous de l'entraînement

ment pour le méga concert du stade de Martyrs», a déclaré l'un des artistes phares de ce groupe, Roly Diesel. Pour l'établissement Makosophie, ce concert et bien d'autres sont une manière de promouvoir la musique congolaise et surtout de consolider la rumba en vue de renforcer la conservation des valeurs artistiques et de permettre aux amoureux de la bonne musique de passer les grandes vacances en beauté. Ainsi donc, après Eloko ya peuple le 11 juillet, Roga-Roga et Extra musica le 19 juillet, le tour reviendra à Djoson philosophe et son Super Nkolo Mboka, le 25 juillet, et à Kevin Mbouandé et son Patrouille des stars, le 15 août.

Bruno Zéphirin Okokana



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DE L'HYDRAULIQUE



MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES
D'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RECRUTEMENT D'UN CABINET INGENIEUR CONSEIL EN CHARGE DE LA CONCEPTION TECHNIQUE, PASSATION DES MARCHES ET SUPERVISION DE L'EXECUTION DES PROJETS D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION DES RESEAUX DANS LES ZONES URBAINES ET PERIURBAINES DES VILLES DE BRAZZAVILLE ET POINTE-NOIRE

Pays : République du Congo

Nom du projet : Projet d'Amélioration des Services d'Electricité

Prêt BIRD N° : 9686-CG

Intitulé de la Mission : Recrutement d'un cabinet ingénieur conseil en charge de la conception technique, passation des marchés et supervision de l'exécution des projets d'électrification par extension des réseaux dans les zones urbaines et périurbaines des villes de Brazzaville et Pointe-Noire

N° de référence : CG-078-PASEL-SC-26

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour couvrir le coût du Projet d'Amélioration des Services d'Electricité et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant.

Les services de consultant (Mission d'un cabinet conseil en charge de la conception technique, passation des marchés et supervision de l'exécution des projets d'électrification par extension des réseaux dans les zones urbaines et périurbaines des villes de Brazzaville et Pointe-Noire) comprennent deux types d'activités liées essentiellement au soutien à la Société Energie Electrique du Congo en sigle E²C :

Activités de type I (Composante 2) : (i) Tâche I.1 : Examiner et mettre à jour les études existantes et les avant-projets; (ii) Tâche I.2 : Définir la portée du projet, préparer les plans détaillés et les spécifications techniques à incorporer dans les documents d'appel d'offres (DAO) ; (iii) Tâche I.3 : Préparer l'ensemble des DAO pour la passation des marchés conformément aux règles et procédures de la Banque mondiale; (iv) Tâche I.4 : Soutenir E²C dans l'ensemble du processus de passation de marché, y compris la préparation des réponses aux demandes de clarifications reçues des soumissionnaires et dans la réunion préalable à l'appel d'offres; (v) Tâche I.5 : Soutenir l'E²C dans l'évaluation des offres; (vi) Tâche I.6 : Soutenir l'E²C dans les discussions préalables à l'attribution du marché et rédiger les procès-verbaux des négociations et de la préparation des documents contractuels.

Activités de type II (Composante 2) : (i) Tâche II.1 : Préparer des plans de travail annuels pour chaque contrat; (ii) Tâche II.2 : Gérer et superviser les travaux sous contrat en tant que chef de projet de l'employeur tel que défini dans les conditions générales du contrat pour ces contrats; (iii) Tâche II.3 : Examiner et approuver les soumissions des entrepreneurs conformément aux documents contractuels, en accordant une attention particulière à l'examen des conceptions soumises par les entrepreneurs; (iv) Tâche II.4 : Assister aux tests d'acceptation en usine pour les matériaux et équipements à fournir dans le cadre des contrats respectifs; (v) Tâche II.5 : Superviser les travaux exécutés par les entrepreneurs; (vi) Tâche II.6 : Assister et approuver les tests de mise en service sur site; (vii) Tâche II.7 : Examiner les demandes de paiement soumises par les entrepreneurs; (viii) Tâche II.8 : Assister en la résolution des réclamations contractuelles soumises par les entrepreneurs; (ix) Tâche II.9 : Certifier la conformité contractuelle des demandes de paiement soumises; (x) Tâche II.10 : Examiner les installations telles que construites et les comparer avec les conceptions originales pour s'assurer que tous les aspects sont entièrement mis en œuvre comme stipulé et préparer les certificats d'achèvement et d'acceptation opérationnelle et les listes de pointage en fonction de l'examen; (xi) Tâche II.11 : Contrôler et garantir que toutes les exigences du plan de gestion de l'environnement (PGE) et de l'évaluation de l'impact environnemental (EIE) sont remplies; (xii) Tâche II.12 : Clôturer les contrats une fois complétés et préparer le rapport de clôture;

Il est à noter que la période de mise en œuvre des activités du type I est de 12 mois

et celle des activités du type II de 36 mois, le niveau d'effort estimé est de 168 hommes-mois et la date de démarrage prévue de la mission est 01 décembre 2026.

Les Termes de Référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles à l'adresse indiquée ci-dessous.

Le Projet d'Amélioration des Services d'Electricité invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :

1 Expérience générale

1.1 Expérience générale du consultant dans le domaine de la mission 10 ans d'expérience dans le domaine Expérience générale du consultant dans le domaine

2 Expérience spécifique

2.1 Expérience du consultant dans la préparation des conceptions, des spécifications techniques et des documents d'appel d'offres pour la passation de marchés conformément aux règles de la Banque mondiale, et développement des processus de passation de marchés respectifs jusqu'à la signature de contrats avec les soumissionnaires sélectionnés pour les fournitures, les travaux d'installation et de construction des composantes

Au moins deux contrats portant sur la préparation des spécifications techniques pour renseigner les dossiers d'appel d'offres pour la passation des marchés conformément aux procédures ou Règlement de la Banque Mondiale, développement des processus de passation de marchés ayant conduit à la signature des contrats avec les soumissionnaires sélectionnés pour les marchés de fournitures, de travaux d'installation des composants énergétiques (transformation et distribu-

tion de l'énergie). Chacun des contrats devra avoir été exécuté de manière satisfaisante au cours des 10 dernières années avant la date de soumission des présentes manifestations d'intérêt.

2.2. Expérience du consultant dans la gestion, le suivi et la supervision de l'exécution des marchés de travaux d'installation des composants énergétiques

Au moins deux contrats de suivi, supervision de l'exécution des marchés de travaux d'installation des composants énergétiques (transformation et distribution de l'énergie). Chacun des contrats devra avoir été exécuté de manière satisfaisante au cours des 10 dernières années avant la date de soumission des présentes manifestations d'intérêt.

Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, juillet 2016 révisé en novembre 2017, juillet 2018, novembre 2020, septembre 2023, février 2025 et septembre 2025 (« Règlement de Passation des Marchés »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez-vous reporter aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission : Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur.

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises

seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode SFQC (Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût) telle que définie dans le Règlement de Passation des Marchés.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de lundi à vendredi, de 8h00 à 16h00 heures locales.

Les manifestations d'intérêt doivent être fournies par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne ou par la poste) en quatre exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies en plus de la version électronique dans une clé USB au plus tard le 20 août 2026 à 13H00 (heure locale) à l'adresse mentionnée ci-dessous et porter la mention : « Avis de manifestation d'intérêt n° 005 / MEH / PASEL / UGP-SC-2026 relatif au Recrutement d'un cabinet ingénieur conseil en charge de la conception technique, passation des marchés et supervision de l'exécution des projets d'électrification par extension des réseaux dans les zones urbaines et périurbaines des villes de Brazzaville et Pointe-Noire ».

Projet d'Amélioration des Services d'Electricité

À l'attention de : Olivier MAZABA NTONDELE, Coordonnateur du PASEL

Adresse : 22 Avenue Albert BASSANDZA (Non loin de la Clinique COGEMO) / Centre-Ville

Brazzaville-République du Congo

Tél : (+242) 06 443 41 36

Courriel : passationdesmarchespase@gmail.com

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur

Olivier MAZABA NTONDELE

UNÉAC

Henri Djombo réélu pour un nouveau mandat

Le président sortant de l'Union nationale des écrivains et artistes congolais (Unéac), Henri Djombo, a été réélu au cours de l'assemblée générale extraordinaire de cette organisation culturelle, tenue le week-end dernier au Palais des congrès de Brazzaville.

Durant deux jours, écrivains, artistes, chercheurs, responsables culturels, ainsi que des partenaires de la culture congolaise ont débattu des problèmes qui minent leur organisation culturelle, sous le signe du renouveau. L'objectif principal a été de restructurer l'Unéac afin de lui permettre de mieux répondre aux défis contemporains des industries culturelles et artistiques au Congo.

Les travaux de ces assises ont été ouverts par le ministre délégué auprès du ministre de la Culture, des Arts, de l'Industrie touristique et du Patrimoine national, Prince Bertrand Bahamboula. Auparavant, le président de l'Unéac, Henri Djombo, a rappelé le rôle essentiel de cette organisation dans la défense des intérêts des créateurs et dans la valorisation du patrimoine culturel national. Il a invité les participants à privilégier le dialogue, la responsabilité et l'esprit d'unité afin de dégager des orientations capables de renforcer l'efficacité et la représentativité de l'union.

Au terme des assises, l'assemblée a relevé la nécessité de redynamiser l'Unéac; la prise en compte des autres expressions culturelles au sein de l'union; l'insuffisance des mécanismes de protection sociale des créateurs; la nécessité de renforcer les partenariats avec les institutions publiques et privées; le besoin de promouvoir davantage le livre, les arts et le patrimoine culturel congolais; l'organisation continue des festivals, des foires et des symposiums sur les arts et les lettres; le besoin d'un accom-



Les participants à la cérémonie d'ouverture posant avec le ministre délégué et le président de l'Unéac/DR

pagnement de l'Unéac par l'Etat; la nécessité de bénéficier d'un siège social de l'union.

L'assemblée générale a aussi adopté dix principales résolutions que sont la refondation institutionnelle de l'Unéac; l'adoption des statuts et du règlement intérieur après examen; l'élaboration d'un programme annuel d'activités; le renforcement des relations avec le ministère en charge de la Culture et les partenaires techniques et financiers; la création d'un mécanisme de mobilisation des ressources propres; l'adaptation de l'Unéac aux enjeux des sociétés contemporaines; l'usage des langues congolaises dans les arts et les lettres; la création d'un nouvel emblème de l'organisation; la révision de la loi Mottom sur la protection juridique des artistes et les professionnels de la culture et des arts; et la consolidation des accords de coopération culturelle entre le Congo et les

autres pays de la sous-région.

Les nouveaux responsables de l'Unéac

Les participants à l'assemblée générale extraordinaire ont élu les membres des organes dirigeants de l'Unéac, conformément aux textes adoptés.

Président : Henri Djombo;

Secrétariat général : Alphonse Chardin N'kala;

Secrétaire chargé de la promotion littéraire : Rony Dévyllers Yala; Secrétaire chargé des finances : James Gassongo; Secrétaire chargé de la communication et au numérique : Mildred Moukenga. Le commissariat au compte est présidé par Rosin Loemba, secondé par Stanislas Okana; puis Credo Gervine Nkouka née Malela, comme secrétaire comptable.

S'agissant des responsables des différentes fédérations; la fédéra-

tion congolaise des lettres : Emile Gankama; la fédération congolaise des Arts oratoires : Alphonse Mafoua; la fédération congolaise de musique : Quentin Moyascko; la fédération congolaise des Arts plastiques et usuels : Mongo Et-sion; la fédération congolaise de la danse : Orchidé Nzaba; la fédération congolaise du cinéma : Michel Ngami.

L'assemblée générale a mis en place treize délégués départementaux. Il s'agit de: département du Kouilou : Jacob Loemba; département de la Cuvette : Marien Ibara; département du Niari : Henri Yolo Makita; département de Pointe-Noire : Chancy Abette Mikia Deba; département de la Likouala : Kem Avenel Iloki; département du Pool : Bembi Bemba; département de la Bouenza : Khevain Doulouth; département de la Lekoumou : Joseph Litoma; département de Brazzaville : Ducrest Ndombo; département

Djoué-Lefini : Simplicie Pikini; département de la Cuvette-ouest : Dimi Ngatse Bouya; département de la Sangha : Alain Oyandzi; département des Plateaux : Jonas Inko.

Aussi, l'assemblée générale a recommandé au gouvernement de poursuivre son accompagnement en faveur des créateurs; aux collectivités locales de soutenir les initiatives culturelles; aux membres de l'Unéac de privilégier l'unité et la solidarité; aux partenaires nationaux et internationaux de renforcer leur coopération avec l'Unéac; le suivi du dossier sur la construction du nouveau siège de l'Unéac; le plaidoyer portant sur la reconnaissance de l'union comme organisation d'utilité publique.

Les participants ont exprimé leur détermination à faire de l'Unéac une institution moderne, crédible, inclusive et pleinement engagée dans la promotion de la littérature, des arts et de la culture congolaise. Ils ont lancé un appel à tous les écrivains, artistes et professionnels de la culture du Congo à rejoindre cette dynamique de refondation afin de bâtir une organisation forte et inclusive. Enfin, l'assemblée générale extraordinaire a réaffirmé sa détermination à faire de l'Unéac un acteur majeur du développement culturel, de la défense des droits des créateurs et du rayonnement de la culture congolaise, tant sur le plan national qu'international. Une motion de soutien au Président de la République, Chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, a été prononcée.

Bruno Zéphirin Okokana



Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAO) – Sans pré-qualification ENERGIE ELECTRIQUE DU CONGO E²C (S.A.U) Appel d'Offres N° : F-AON-DPT001-E²C-CGMP-26

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics du 08 avril 2026
2. La Société Energie Electrique du Congo (E C) S.A.U a obtenu dans le cadre de son budget d'investissement des fonds, afin de financer l'amélioration de sa production et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'Acquisition, le montage et l'installation de deux (2) disjoncteurs 220 kV du barrage hydroélectrique d'IMBOULOU / F-AON-DPT001-E²C-CGMP-26
3. La Société Energie Electrique du Congo (E C) S.A.U sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture, le montage et l'installation de deux (2) disjoncteurs 220 kV du barrage hydroélectrique d'IMBOULOU; Les variantes ne seront pas prises en considération.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule Gestion des Marchés Publics (CGMP) d'Energie Electrique du Congo (E C) S.A.U; et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après :
Boulevard Denis Sassou Nguesso, centre-ville en face de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) de 09h à 14h
Tél: (+242) 06 757 92 41/ 05 661 66 62
E-mail : contact.cgmpe2c@gmail.com
6. Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres voir IC 5.1
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement en espèces non remboursable de la somme de cent cinquante mille francs (150.000) F CFA.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le mardi 18 août 2026 à 12 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-dessus indiquée le mardi 18 août 2026 à 13 heures précises. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de trois millions de francs (3.000.000) F CFA Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 16 juillet 2026

La Personne Responsable des Marchés Publics,
Dieudonné OPELET OMEMA

TOURNOI DE GALA DE HANDBALL

La compétition se poursuit à Brazzaville

Le tournoi de gala initié par Dynamique le Réveil du handball congolais a apporté une innovation en s'intéressant à la catégorie cadette. Le 12 juillet à Brazzaville, Asoc a battu CFJSO, 26-14 dans cette catégorie inférieure.



Une séquence d'un match / Adiac

Chez les seniors messieurs, la 12^e journée de la compétition a vu Asoc l'emporter très largement face à Académie, 40-14. CFJSO n'a pas non plus fait de détails devant Inter club, 42-19, puis BMC a battu Tsongolaise, 27-17.

Chez les dames, plus rien n'arrête Grain de sel. Cette formation a pris le meilleur sur Renaissance, 31-24. La Direction générale de la sécurité présidentielle a elle aussi connu une 12^e journée de gloire, en s'imposant devant Interclub, 32-21.

A Pointe-Noire, Nha sport a pei-

né lors de la 9^e journée mais a fini par s'imposer sur le fil devant Patronage, 22-21, en version masculine. L'AS Cheminots a eu raison de Pèlerin, 34-16, et Munisport a atomisé Interclub, 47-20.

Chez les dames, Banko sport a dominé Pèlerin, 34-16, et l'AS Cheminots a eu raison de Tié Tié sport, 28-22.

Notons que les matches de gala se jouent chaque dimanche dans le seul but de combler le manque de compétitions préjudiciable aux clubs. Ils servent de tremplin à la préparation des futurs affron-

tements de grande envergure que la Dynamique entend organiser.

A travers cette initiative, il est question de redynamiser la discipline en perte de vitesse. Le but du tournoi étant de maintenir la cohésion des clubs et, surtout, de permettre aux staffs techniques de jauger sans cesse leur niveau. Ces rencontres permettent non seulement aux joueurs et joueuses de préserver leur condition physique, mais aussi de renforcer leur confiance en soi avant le grand tournoi national à venir.

James Golden Eloué

LIGUE DES CHAMPIONS ET LIGUE EUROPA

Les résultats des Congolais de la diaspora en Coupes d'Europe

Ligue des champions, matches aller du 1^{er} tour éliminatoire

Les Kosovars de Drita prennent une option sur la qualification en rapportant le point du nul de leur déplacement chez les Lituaniens du Kauno Zalgiris (1-1).

Titulaire sur la gauche de la défense, Raddy Ovouka a lancé sa saison en délivrant une passe décisive pour l'égalisation à la 87^e : il récupère un ballon sur la gauche de la surface, élimine son adversaire d'un crochet du gauche et dépose, du droit, le cuir sur la tête de Krasniqi.

Match retour à domicile mardi 14 juillet.

Ligue Europa, matches aller du 1^{er} tour éliminatoire

Qarabag s'impose largement face aux Islandais de Vestri (3-0). Sans Jérémie Gnali, absent du groupe. Ça commence mal pour le latéral gauche, qui n'a pas beaucoup joué la saison précédente (3 apparitions en championnat, 1 titularisation en Coupe).

Rappelons que l'ancien Messin était arrivé en février en provenance de l'AEK Larnaca.

Titulaire au coup d'envoi, Domi Jaurès Massoumou a été remplacé à la pause du match nul d'Alashkert face au Yelimay Semey (1-1). Le score était vierge à la mi-temps.

Les Arméniens se rendront au Kazakhstan le 16 juillet.

Les Hamrun Spartans font match nul 1-1 sur la pelouse de Runavik, aux Iles Féroé. Messi Bitoumoussoka était titulaire en défense centrale. Match retour à Malte le 16 juillet. C'est déjà presque terminé pour Marsaxlokk, sèchement battu à domicile par Pyunik (0-3). Dans les buts, Christoffer Mafoumbi a longtemps repoussé l'échéance en effectuant plusieurs arrêts avant de s'incliner sur un penalty à la 40^e.

Match retour en Arménie le 16 juillet.

Dila Gori fait un pas vers la qualification en battant la Virtus 3-1. Six semaines après son opération du visage (plusieurs fractures contractées le 20 mai), Romaric Etou faisait son retour sur le banc géorgien.

Match retour le 16 juillet à San Marin.

Recruté la veille, Offrande Zanzala est entré à la 60^e lors du naufrage de Caernarfon face à Levadia (0-5). Le score était déjà de 0-4 lors de l'apparition du natif de Brazzaville.

Match retour le 16 juillet en Estonie.

Camille Delourme



PROJET MOSALA
APPEL A CANDIDATURES DES ACTEURS
DE FORMATION
POUR LE FONEA DANS LE CADRE DU PROJET
«MOSALA» (RELANCE)

Ministère de l'Emploi, de l'Entrepreneuriat et de la Formation Qualifiante (MEEFQ) a reçu un financement de l'Agence française de développement (AFD) et de l'Union européenne (UE) pour mettre en œuvre le Projet de renforcement de l'adéquation formation - emploi « Mosala », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour recruter les acteurs de formation (associations, coopératives, centres de formation, ONG, universités, consultants individuels, etc.) afin de former 88 jeunes congolais répartis à Brazzaville (24 jeunes), Pointe Noire (24 jeunes), Dolisie (20 jeunes) et Ouessou (20 jeunes) dans le métier de : Réparateur (trice) de téléphones et tablettes numériques.

A cet effet, le MEEFQ invite les acteurs de formation intéressés à fournir les services ci-dessous décrits succinctement et de transmettre leurs propositions techniques et financières au plus tard le 17/08/2026, et sont priés de solliciter au plus tard le 22/07/2026, le dossier d'appel à candidatures à l'adresse suivante :

Ministère de l'Emploi, de l'Entrepreneuriat et de la Formation Qualifiante,
Projet « Mosala »
Gymnase Henri Elendé à côté du stade Alphonse Massamba - Débat (Rez-de-chaussée côté droit)
Avenue des Jeux Africains
Brazzaville-CONGO
Tel : +(242) 06 802 00 06 / +(242) 05 019 06 06
Courriel : projetmosala@gmail.com

DOSSIER D'APPEL A CANDIDATURES



Fondation Odzala-Kokoua-Lossi

PB 62 Brazzaville, République du Congo
Tél. +242 056 153 3018

odzala@africanparks.org
www.africanparks.org

APPEL D'OFFRES N° /AP-PNOKL/BOMOKO/2026

Recrutement d'une organisation partenaire pour la mise en œuvre d'une campagne mobile d'enregistrement à l'état civil et de délivrance d'actes de naissance aux peuples autochtones vivant dans les zones riveraines du Parc National d'Odzala-Kokoua et de la Réserve de Lossi.

Le Dossier complet d'appel d'offres peut être obtenu à l'adresse suivante : Centre-Ville de Brazzaville sur 145, Avenue Charles De Gaulle, Plateau (en face de Laboratoire Nationale). **Le 27/07/2026 date limite de la soumission**

Les soumissionnaires potentiels qui souhaitent obtenir des éclaircissements d'ordre technique ou contractuel sont invités à adresser leurs questions par courrier électronique à l'adresse suivante :

axellem@africanparks.org en gardant en copie da.odzala@africanparks.org. Ou vous pouvez obtenir le dossier complet de cet appel d'offres dans le lien ci-dessous :

[APPEL D'OFFRE ACTE DE NAISSANCE](#)



Les demandes de clarifications devraient nous parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de soumission.

Le Directeur de l'Unité de Gestion

Jean-Yves Koumpogwe

Board: Jean-Bosco Nganongo, Raymond Mbitikon, Baudouin Michel, Franz Swanepoel, Jean-Pierre Nguende Ngono, Roger Albert Mbete, Gilbert Elossasse, Roger Fidèle Nguonga



ENVIRONNEMENT

Congo Terminal certifié ISO 14001

A l'issue d'un audit réalisé par le Bureau Veritas Certification, Congo Terminal, gestionnaire du terminal à conteneurs au Port autonome de Pointe-Noire, a obtenu la certification ISO 14001 : 2015. Une certification qui atteste la conformité du système de management environnemental de cette entreprise aux exigences de la norme internationale, mais aussi une reconnaissance qui couronne les efforts et actions entrepris depuis plusieurs années.

L'identification vient compléter d'autres certifications déjà obtenues par Congo Terminal, à savoir la certification ISO 9001 et le certificat de conformité au code ISPS obtenus en 2017 ainsi que le label Green Terminal en 2023. Le système de management environnemental de Congo Terminal repose notamment sur l'identification, l'évaluation et la réduction des impacts environnementaux, la gestion des déchets, la sensibilisation aux enjeux environnementaux, en particulier autour de la biodiversité grâce à l'utilisation responsable des ressources. Il prévoit également un suivi des engagements environnementaux et leur communication transparente aux parties prenantes. « Cette certification n'est pas une fin en soi. Elle constitue une étape dans la structuration de notre démarche environnementale. Elle confirme la mise en place d'un système de management environnemental conforme aux exigences de l'ISO 14001 et s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. Le projet Môle Est, actuellement en développement, intègre également des choix techniques visant à réduire certaines émissions liées à l'exploitation portuaire », s'est exprimé Anthony Samzun,



directeur général de Congo Terminal. La certification ISO 14001 renforce la capacité de cette entreprise à répondre aux attentes de ses clients, partenaires et autorités. Elle constitue aussi un cadre de référence pour le suivi et l'amélioration de ses pratiques environnementales dans un contexte de développement de ses activités, précisément avec le projet Môle Est prévu de démar-

rer au premier semestre 2027. Filiale du groupe Africa Global Logistics, Congo Terminal est l'opérateur exclusif des activités de manutention de navires porte-conteneurs et rouliers escalant au port de Pointe-Noire. L'entreprise est engagée dans un partenariat public-privé qui lui permet de répondre aux exigences des armateurs, importateurs ou exportateurs.

Guy-Gervais Kitina

PATRIMOINE

L'Association culture et identité Téké récupère ses instruments officiels en mémoire du Pr Yala

Dans un élan d'unité et de respect des traditions, l'Association civilisation, culture et identité Téké a officiellement récupéré ses instruments symboliques. Détenus jusqu'alors par la famille de l'ancien premier vice-président de l'organisation, le regretté Pr Yala, ces attributs ont été restitués aux instances dirigeantes au cours d'une cérémonie empreinte de solennité.



Les membres de l'association/Adiac

La cérémonie de remise officielle des attributs de l'association a été orchestrée par Me Ado Patricia Marlène Matissa, notaire de la famille Yala. Loin d'être un simple acte administratif, cette restitution découle directement des dernières volontés du défunt. « Cette initiative, qui émane du testament du Pr Yala, marque l'esprit de continuité et de cohésion de notre association », a souligné avec émotion José Cyr Ebi-na, membre de l'organisation. Pour les adhérents, ce geste fort témoigne de la responsabilité et de l'attachement indéfectible du Pr Yala envers sa communauté, s'assurant de son vivant que le patrimoine collectif retourne à bon port pour continuer à servir les générations futures. Recevant ces attributs des mains de la notaire, le président de l'association, Daniel Mberi, a tenu à rappeler le cap et la vision globale qui animent leur structure. Au-delà de la conservation d'un patrimoine, il s'agit d'un véritable projet de société et d'intégration. Le but est de protéger, faire vivre et promouvoir la richesse de la culture Téké ainsi qu'une ouverture culturelle avec la mise à disposition de ce patrimoine au service de la cohésion nationale. « Ces instruments sont la propriété de notre association que détenait l'un des nôtres. Nous les avons reçus des mains de madame la notaire, car notre objectif consiste à travailler pour le bien de notre culture, mais aussi pour celle des autres contrées de notre beau pays », a déclaré Daniel Mberi. Par cet événement, l'Association civilisation, culture et identité Téké réaffirme sa légitimité et sa volonté de bâtir des ponts culturels à travers tout le territoire, célébrant la diversité comme le ciment de l'unité nationale.

Rude Ngoma



Ministère des Affaires Sociales et de l'action humanitaire

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Nom du Projet: Projet d'Appui à l'Inclusion Productive des Populations Vulnérables - TELEMA
AAO No: 04-2026 /MASAH/DGAS/TELEMA

1. Le Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire (MASAH) a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût du projet TELEMA. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre d'acquisition du mobilier de bureau des CAS et DDAS du MASAH.
2. Le MASAH sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture et l'acquisition du mobilier de bureau du MASAH.
3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la coordination du projet TELEMA, Christian Roch MABIALA, 069758498, mabialachristian2016@gmail.com et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres à la Direction Générale des Affaires Sociales, siège du Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire - Derrière le Ministère de la Justice, à côté du commissariat central de 7h à 14h00.
4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en Français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de cent mille francs CFA. La méthode de paiement sera en cash (liquidité) à la Cellule de Gestion des Marchés Publics du Ministère qui appuie le projet TELEMA.
5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement.
6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 17 août 2026 à 14h00. Les Offres doivent comprendre une garantie de l'Offre pour un montant de deux millions quatre cent soixante mille francs CFA ou une Déclaration de garantie de l'Offre ».
7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent à siège du Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire - Derrière le Ministère de la Justice, à côté du commissariat central à 14h 10.
8. Les exigences en matière de qualifications sont à voir les Documents d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.

Fait à Brazzaville, le 14 juillet 2026
Le Coordonnateur Adjoint,

HYDROCARBURES

Perenco Congo va se doter d'un nouveau siège social

La pose de la première pierre de construction du nouveau siège social de la société Perenco Congo a été effectuée, le 13 juillet à Pointe-Noire, par le ministre des Hydrocarbures, Stev Simplicite Onanga.

Le futur siège de la société Perenco, avec une vue sur l'océan, est situé au centre-ville sur l'avenue Ma Loango. Il se déploiera sur un espace administratif de 4137,84 m² et pourra contenir environ 300 personnes sur les niveaux R+1 et R+2. L'édifice sera construit ainsi : au rez-de-chaussée, les aires de stationnement pour les véhicules, abritées sous les pilotis; le premier étage d'une surface totale de 2081,94 m²; un grand hall d'accès public et VIP, ainsi que les départements IT, ressources humaines, SCM, géoscience, activation, opérations puits et forage et les espaces communs.

Le second étage, d'une superficie totale de 2055,90 m², abritera la direction générale, les départements associations et relation tutelle, relation et impact local, finance, QHSE, maintenance, opération, intégrité, projet et les espaces communs. En toiture-terrasse, une terrasse réfectoire de 504,31 m².

Ce site sera aménagé sur trois zones, à savoir la zone 1 composée d'un bâtiment administratif R+2 avec une toiture terrasse accessible. La zone 2 composée d'un bâtiment annexe de plain-pied d'une surface totale de 890,02 m² à usage mixte et modulable pour les conférences, les assemblées générales, les forma-



Le ministre Stev Simplicite Onanga posant la première pierre de construction du siège social de la société Perenco/Adiac

tions et le réfectoire. La zone 3 réservée à l'espace vert avec des espaces piétonniers, des aires de repos extérieures arborées et l'intégration du mat télécom du site. Pour le ministre des Hydrocarbures, lorsqu'une société décide d'investir dans la construction d'un siège social moderne, conçue en vue d'accompagner son développement sur plusieurs décennies, celle-ci adresse un message clair. Cette société croit au potentiel du pays dans lequel

elle investit.

« Depuis son implantation au Congo en 2001, la société Perenco s'est imposée comme un acteur majeur de notre industrie pétrolière. Avec une production d'environ 78 000 barils de pétrole par jour, Perenco contribue de manière significative à la production nationale, à la création des richesses au budget de l'Etat et à l'emploi des Congolais. Au fil des années, la société Perenco Congo

a démontré sa capacité à prolonger la capacité des champs matures en développant leur production bien au-delà des estimations. Elle a également prouvé son expertise dans le domaine de l'exploration », a-t-il déclaré.

Selon le ministre Stev Simplicite Onanga, sous l'autorité du président de la République, le gouvernement poursuit une politique constante visant à améliorer le climat des affaires, à renforcer la

sécurité des investissements et promouvoir un partenariat équilibré entre l'Etat et les opérateurs économiques.

Pour sa part, Grégoire de Courcelles, directeur général de Perenco Congo, la pose de cette première pierre de construction du nouveau siège de sa société marque le début d'une nouvelle étape pour cette société au Congo. Cette cérémonie ouvre la voie à la phase de réalisation d'un projet préparé avec rigueur et méthode, qui va révolutionner l'environnement du travail de cette société à Pointe-Noire.

« Ces nouveaux bureaux sont un témoignage de notre ancrage fort en République du Congo. Le début de cette construction coïncide avec les 25 ans de l'arrivée de Perenco au Congo, à travers Congorep. En un quart de siècle, notre trajectoire illustre un engagement constant au côté de la République du Congo, de la SNPC et de nos partenaires. De 100 000 barils en 2001, à plus de 80 000 barils par jour de nos jours, avec une ambition d'atteindre les 100 000 barils par jour dans les prochaines années. Cette évolution témoigne du chemin parcouru mais aussi de la confiance que nous plaçons dans l'avenir », a-t-il ajouté.

Séverin Ibara

INFRASTRUCTURE

La Tour de la SNPC sera livrée avant fin 2026

Le ministre des Hydrocarbures, Stev Simplicite Onanga, a visité, le 14 juillet à Pointe-Noire, le chantier de construction de la Tour de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC). A l'issue de la visite, il a indiqué que les travaux pourront s'achever avant la fin du mois de décembre.

La tour de la SNPC est un immeuble de dix-neuf étages, comprenant des bureaux, un auditorium de 500 places équipées et divers aménagements extérieurs composés des voiries, de 113 places de parking (52 places en sous-sol et 61 à l'extérieur); des espaces verts et plan d'eau; quatre ascenseurs; deux monte-charges; trois escaliers, un réfectoire central, une infirmerie et fitness, une salle de presse, un espace VIP et réception, une protection incendie IGH, un contrôle d'accès, une vidéo surveillance, GTC, éclairage architectural.

Le ministre Stev Simplicite Onanga est sorti de sa visite du chantier satisfait, estimant qu'avec ce genre de bâti-



La Tour de la société SNPC/Adiac

ment, les performances de la SNPC devraient doubler. « Dans le planning qui nous a été présenté, en principe au mois de décembre prochain, on devrait pouvoir inaugurer ce beau bâtiment. Le tout est déjà pratiquement mis en marche, les approvisionnements, quasiment tout est fait, il nous reste que quelques mois. D'ici à la fin de l'année, ces travaux seront terminés et le président de la République pourra venir inaugurer ce bâtiment », a-t-il déclaré.

Avant cette visite, le ministre des Hydrocarbures a eu une séance de travail avec le personnel de la SNPC, au cours de laquelle il a réaffirmé son engagement à travailler en étroite collaboration avec

cette société. « Je suis un produit de cette société, et je pense que la SNPC a un rôle majeur à jouer dans ce pays. C'est pour cette raison que j'ai voulu toucher du doigt ce qui s'y passe, notamment voir les différentes activités, comment est-ce qu'ensemble nous pouvons justement travailler main dans la main en vue de répondre aux besoins de l'Etat. Aujourd'hui, vous le savez, les productions sont très attendues au niveau national et c'est vraiment dans cet état d'esprit que nous venons pour dire que nous travaillerons ensemble pour faire de cette société un champion national », a-t-il déclaré.

S.I.

ELECTRICITÉ RURALE

Trois districts du Pool connectés au boulevard énergétique

Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a mis en service, le 15 juillet à Boko, dans le département du Pool, la ligne électrique Kinkala-Louingui-Boko-Loumo.

Connectée à la ligne THT desservant la ville de Mindouli, la ligne électrique aérienne moyenne tension de 30 KV, qui prend son départ de la centrale thermique de la ville de Kinkala, est construite par la société Energie électrique du Congo, sur un linéaire d'environ 60 km. Dans la présentation technique de l'ouvrage, le délégué général aux grands travaux, Oscar Otoka, a retracé le processus ayant abouti à la mise en service de cette ligne électrique. Selon lui, la connexion de ces localités au boulevard énergétique est une ambition exprimée plusieurs fois par le chef de l'État.

« Le boulevard énergétique, qui ne cesse de s'étendre, progresse jusqu'aux confins de la République et à la date d'aujourd'hui, il est arrivé dans les villes de Boko, Loumo, Louingui et Goma Tsé-Tsé », a-t-il déclaré.

Le ministre de l'Energie et de l'Hydraulique, Bruno Jean Richard Itoua, a rappelé que la mise en service de la ligne électrique Kinkala-Louingui-Boko-Loumo est la traduction de l'engagement personnel et constant du président de la République, Denis Sassou N'Gues-



Le président Denis Sassou N'Guesso au centre

so, pour le développement équilibré du Congo. Il s'agit, a-t-il poursuivi, de la célébration d'une vision qui devient réalité. « Je voudrais me permettre, en toute humilité, de vous inviter d'en faire un usage durable et responsable, à protéger les installations qui vous sont désormais confiées et à vous approprier pleinement ces outils de développement pour en tirer le meilleur profit pour vous-mêmes, pour vos enfants et

pour les générations futures », a-t-il appelé à la conscience des bénéficiaires.

Le préfet du Pool, Jules Monkala Tchoumou, quant à lui, a salué la matérialisation de la promesse présidentielle et le maintien de la paix, étape décisive dans le développement de ce département. « Grâce à la paix retrouvée, notre patrimoine commun, le développement peut désormais prendre toute sa place. Le projet de so-

ciété qui est le vôtre, à savoir « Accélérons la marche vers le développement », trouve ici et maintenant, une illustration concrète avec l'électrification de nos districts, ce qui constitue un événement historique », a-t-il laissé entendre.

L'électrification de cette partie du département du Pool est un ouf de soulagement pour la population. En effet, certains habitants pensent que leur rêve est devenu réalité. « L'homme

d'aujourd'hui, c'est papa Sassou. Décidément, pour qu'il y ait développement d'une localité, la chose la plus capitale c'est l'eau, la deuxième c'est l'électricité », a lancé un sage, appuyé par une femme qui s'est dit « très heureuse d'avoir l'électricité à Boko pour la première fois. A l'époque, on n'avait pas l'électricité et l'eau. Maintenant que nous avons ces deux denrées fondamentales, c'est bon ».

Parfait Wilfried Douniama

L'engagement du gouvernement à étendre le réseau électrique

Le ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique, Bruno Jean Richard Itoua, a réaffirmé, le 15 juillet à Boko, dans le département du Pool, l'engagement des autorités à poursuivre l'extension du réseau électrique sur l'ensemble du territoire national. Intervenant lors de la connexion des localités de Boko, Louingui et Loumo au réseau électrique national, en présence du chef de l'État, Denis Sassou N'Guesso, il a souligné l'importance de l'infrastructure qui constitue un levier majeur du développement local.

L'extension du réseau électrique sur l'ensemble du pays demeure l'une des priorités des autorités. C'est le message qu'a porté le ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique, Bruno Jean Richard Itoua, à l'occasion de l'inauguration des infrastructures desservant Boko, Louingui et Loumo. Selon lui, cette réalisation traduit la volonté des pouvoirs publics de réduire les disparités entre les zones urbaines et rurales, en garantissant à toutes les communautés un accès durable à l'énergie.

Le raccordement de ces trois localités au réseau électrique national constitue, d'après les autorités, une étape importante dans la mise en œuvre de la politique nationale d'électrification rurale et périurbaine, dont l'objectif est de favoriser un développement harmonieux de l'ensemble du territoire. « Chaque poteau

électrique planté, chaque kilomètre de ligne moyenne et basse tension construit, traduit concrètement la vision du chef de l'État de rapprocher le développement de la population, où qu'elle vit », a-t-il déclaré. Le ministre a également mis en avant l'impact de cette électrification sur l'avenir des jeunes. En créant de meilleures conditions de vie et de nouvelles opportunités économiques, a-t-il ajouté, l'accès à l'électricité contribue à limiter l'exode rural et encourage la population à investir dans ses localités d'origine.

Au-delà de l'énergie, Bruno Jean Richard Itoua a annoncé que Boko bénéficie désormais d'un réseau d'adduction d'eau potable couvrant l'ensemble de la localité. Il a présenté cette double réalisa-



Le ministre Bruno Jean Richard Itoua /DR

tion comme l'illustration de la mission confiée au ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique, qui est de garantir simultanément l'accès à l'électricité et à l'eau potable, deux services essentiels au bien-être de la population. Le ministre a salué le travail des ingénieurs, techniciens et ouvriers ayant participé à la réalisation des ouvrages, tout en rendant hommage à la Délégation générale aux grands travaux, à l'Énergie électrique du Congo, ainsi qu'aux autorités locales et à la population pour leur contribution au succès du projet.

S'adressant aux habitants de Boko, Louingui et Loumo, il les a invités à préserver les installations mises à leur disposition et à faire un usage responsable de ces infrastructures, afin qu'elles continuent de servir les générations futures.

Fiacre Kombo